COMPAS
conseil en management stratégique

RAPPORT D'EXPERTS

NE-VDR-EP : ETUDE DE COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES DU VAL-DE-RUZ

RAPPORT PRELIMINAIRE

Etabli à l'intention : des autorités des communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers.

Neuchâtel, décembre 2009

AUTEURS :

Compas Management Services

Dr Gilles A. Léchot
Sylvie Gay
Case postale 2029
CH-2001 Neuchâtel
Tél. 032 730 16 00

gilles.lechot@compas-management.ch

SAISIE DES DONNEES ET ANALYSES STATISTIQUES :

Institut de hautes études en administration publique

Prof. Nils Soguel
Florian Chatagny
Maladière 21
CH-1022 Chavannes/Lausanne
Tél. 021 557 40 50

nils.soguel@idheap.unil.ch

Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend indifféremment au féminin et au masculin.

TABLE DES MATIÈRES

CONDENSE 3

1. INTRODUCTION 5

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT 9

3. TAUX DE REPONSE ET REPRESENTATIVITE 12

4. RESULTATS DE L'ENQUETE 18

4.1 Prestations communales et collaborations intercommunales 18

4.2 Attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale 22

4.3 Effets positifs et négatifs attendus suite à un rapprochement 30

4.4 Analyse des facteurs explicatifs de l'attitude face à un rapprochement entre communes 34

5. RECOMMANDATION 38

6. ANNEXES 40

6.1 Protocole et structure du questionnaire 40

6.2 Appréciation de la qualité des prestations 43

6.3 Attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale 51

6.4 Effets attendus d'un rapprochement intercommunal 53

6.5 Variables sociodémographiques – échantillons et corps électoraux 62

CONDENSÉ

Contexte. Les communes du Val-de-Ruz se retrouvent autour d'une communauté de destin résultant de leur situation géographique entre le Littoral (Neuchâtel) et les Montagnes neuchâteloises (La Chaux-de-fonds, Le Locle), d'un fort dynamisme démographique en comparaison intercommunale NE ou encore de l'appartenance à des paroisses regroupant plusieurs entités. Elles collaborent dans des domaines variés tels que les écoles, les eaux usées, les affaires sociales, etc., partagent de nombreuses sociétés locales ainsi qu'une identité commune. Elles sont confrontées à des préoccupations similaires résultant notamment de leur taille qui entraîne des difficultés à assumer seule et de manière efficiente certaines tâches administratives et techniques qui leur sont dévolues.

Objectif. Dans ce contexte, les communes du Val-de-Ruz ont lancé une enquête auprès de leur corps électoral (Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers). Cette enquête a pour objectif d'apprécier l'opportunité d'initier un processus de rapprochement intercommunal, respectivement de fusion de communes. Il s'agit concrètement de déterminer (1) si le corps électoral desdites communes est ouvert à un rapprochement intercommunal, (2) le cas échéant quelles sont les formes de collaboration envisageables (fusion – création d'une nouvelle entité politique et administrative, collaboration par groupes de prestations, collaboration au cas par cas – prestation par prestation) et (3) quelles sont parmi les seize communes précitées celles qui devraient participer au processus.

Démarche. Une enquête par questionnaire auprès du corps électoral des seize communes a donc été réalisée entre octobre et novembre 2009 afin de répondre à ces questions. Précisons bien qu'il s'agit d'une enquête exhaustive (cf. recensement !)… et non d'une enquête par sondage.

Taux de participation. Le taux de participation à cette enquête a atteint 39.0% avec un minima de 33.4% à Chézard-Saint-Martin et un maxima de 46.6% à Savagnier. Ces taux de participation sont très élevés (taux habituel escompté de 10-15% pour ce genre d'enquêtes). Ils démontrent un intérêt populaire certain quant à la problématique proposée.

Attitude face à un renforcement de la collaboration intercommunale. Les répondants sont en grande majorité favorables à un renforcement de la collaboration entre les communes du Val-de-Ruz. Les pourcentages des personnes plébiscitant un renforcement de la collaboration intercommunale varient de 64.6% (Boudevilliers) à 84.4%% (Geneveys-sur-Coffrane). Les opposants, quant à eux, optent très largement pour un maintien des collaborations actuelles existantes (par opposition à une réduction du niveau de collaboration).

Formes de rapprochement. Toutes les formes de rapprochement sont susceptibles d'être prises en compte dans le projet de renforcement des collaborations entre les communes du Val-de-Ruz (collaboration au cas par cas – prestation par prestation, collaboration étendue – par groupes de prestations, fusion de commune – création d'une seule entité politique et administrative). Seule la commune des Hauts-Geneveys exclut une forme de rapprochement, soit la collaboration au cas par cas. L'option d'une fusion de commune recueille dans l'ensemble la proportion la plus importante d'opinions favorables… quelques communes faisant cependant exception. Elle est suivie par l'option d'une collaboration par groupes de prestations

Périmètre. Toutes les communes sous revues plébiscitent une collaboration avec l'ensemble des communes du Val-de-Ruz. Les pourcentages de « oui » pour une collaboration avec l'ensemble des communes varient entre 66.7% à Montmollin et 95.2% à Engollon.

Attentes. Les principales attentes des répondants envers un rapprochement intercommunal sont un renforcement du poids de la commune face à l'extérieur, une amélioration du coût des prestations communales, une amélioration de la mobilité et des transports ainsi qu'une diminution du niveau des impôts. Les craintes se situent au niveau de la perte du service de proximité, d'une baisse d'intérêt des citoyens pour la politique communale et d'un manque d'identification des citoyens à leur commune.

Recommandations. Cette enquête nous permet de proposer les recommandations suivantes :

- Entrer dans la phase stratégique du projet (définition de la forme idéale du rapprochement, du périmètre définitif et des lignes de force dudit rapprochement) ;
- Considérer dans cette phase stratégique l'ensemble des formes de rapprochement intercommunal. Aucune forme de rapprochement n'est à exclure *a priori.* La fusion de communes et le rapprochement par groupes de prestations constituent les options à considérer en priorité ;
- Réaliser cette phase stratégique avec les seize communes ayant participé à l'étude préliminaire (Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers)… puisque les répondants de chacune desdites communes se déclarent dans une large majorité favorables à un renforcement des collaborations intercommunales.

Décision. A ce stade, une seule et unique décision doit donc être prise par les instances idoines… celle d'entrer ou non dans la phase stratégique avec les seize communes sous revue.

1. INTRODUCTION

Termes de référence. Le présent rapport est remis en décembre 2009 aux autorités des communes du Val-de-Ruz (Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers). Il a été préparé par MM. Dr Gilles A. Léchot – directeur du cabinet de conseil Compas Management Services Sàrl[1] à Neuchâtel et par Prof. Nils Soguel – professeur à l'Institut de hautes études en administration publique (Idheap)[2] à Lausanne[3].

Contexte. Les communes sous revue comptent 15'642[4] habitants (statistique cantonale, 2008) répartis sur une superficie de 12'802 ha. Elles appartiennent toutes au district du Val-de-Ruz et sont situés entre les villes de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds. Globalement, le contexte dans lequel elles s'insèrent se caractérise par les points suivants[5] :

- **Communauté de vie et de destin.** Les communes sous revue couvrent l'ensemble du district du Val-de-Ruz et sont situées entre les deux pôles urbains neuchâtelois, soit le Littoral (Neuchâtel) et les Montagnes neuchâteloises (La Chaux-de-Fonds – Le Locle). Elles bénéficient d'un remarquable dynamise démographique en comparaison cantonale[6], forment une unité géographique et sont intégrées en tant qu'entité unique à divers projets d'importance cantonale tels que le (Trans)RUN. Elles se retrouvent autour de paroisses communes (réformée, catholique) et partagent de nombreuses sociétés locales (fanfare, gymnastique, football, chant…) ;
- **Nombreuses collaborations intercommunales.** Les communes du Val-de-Ruz collaborent déjà dans de nombreux domaines (écoles, eau potable, eaux usées, piscine, aide et soins à domicile, affaires sociales, service du

---

1 Compas Management Services, Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, tél. 032.730.16.00, gilles.lechot@compas-management.ch

2 IDHEAP, Maladière 21, CH-1022 Chavannes/Lausanne, tél. 021.557.40.50, nils.soguel@idheap.unil.ch

3 Les personnes susmentionnées remercient Mesdames Sylvie Gay et Cinthia Tellenbach (Compas) ainsi que Mesdames Béatrice Hausmann et Jessica Reichenbach ainsi que Messieurs Florian Chatagny, Maxime Clémenceau, Marc Bonzon et Fabio Cappelletti (Idheap) de leur précieuse collaboration.

4 Communes de Boudevilliers (775 hab.),Cernier (2133 hab.), Chézard-Saint-Martin (1725 hab.), Coffrane (635 hab.), Dombresson (1633 hab.), Engollon (104 hab.), Fenin-Vilars-Saules (801 hab.), Fontainemelon (1605 hab.), Fontaines (1095 hab.), Le Pâquier (217 hab.), Les Geneveys-sur-Coffrane (1543 hab.), Les Hauts-Geneveys (819 hab.), Montmollin (545 hab.), Savagnier (1124 hab.), Valangin (425 hab.) et Villiers (463 hab.) Chiffres 31.12.2008 Canton de Neuchâtel.

5 Notons que les points de convergence mentionnés ci-dessous se retrouvent en principe pour l'ensemble des communes sous revue, mais l'intensité de la convergence peut bien évidemment varier d'une commune à l'autre.

6 Val-de-Ruz 1980 : 11'490 habitants -> Val-de-Ruz 2008 : 15'642 habitants, soit + 36.1%
Canton de Neuchâtel 1980 : 158'368 habitants -> Canton de Neuchâtel 2008 : 170'897 habitants, soit + 7.9%

feu, protection civile…). Ces collaborations prennent diverses formes juridiques (associations…) et regroupent tout ou partie des communes sous revue. La collaboration intercommunale peut également faire l'objet de conventions bilatérales, voire d'échanges informels ;

- **Préoccupations partagées.** Les seize communes sous revue partagent des préoccupations identiques, liées notamment à leur taille (difficulté à recruter du personnel politique ou à assumer seule et de manière efficiente les tâches administratives) ou à leur rapport avec et à leur positionnement dans le canton NE (« exister entre le Littoral et les Montagnes neuchâteloises ») ;
- **Incitations cantonales en faveur des fusions de communes.** Les articles 15 à 19 du Règlement d'application de la loi sur le fonds d'aide aux communes (RALFAC) incitent les communes à fusionner. L'article 16 indique que les études nécessaires aux fusions peuvent être financées partiellement ou totalement par un fonds *ad hoc*. L'article 17 stipule, quant à lui, qu'une aide de CHF 400.- par habitant est versée.[7]

Dans ce contexte, les communes de Cernier et des Geneveys-sur-Coffrane ont **pris l'initiative en avril 2009**, sur mandat de leurs conseils généraux respectifs, d'un courrier aux quatorze autres communes du district[8]. L'idée consiste à mettre sur pied un groupe de travail permettant de **dynamiser le processus** de rapprochement intercommunal, voire de fusion de communes et idéalement de soumettre à la population un **projet concret d'ici la fin de la législature,** soit au printemps 2012. Lesdites communes ayant toutes accueilli favorablement la proposition, leurs conseils communaux ont souhaité pouvoir s'appuyer sur un **conseil externe** pour les soutenir dans leur démarche.

Objectifs. Conformément aux termes de l'offre signée par lesdits conseils communaux d'une part et les représentants de Compas Management Services Sàrl et l'Institut de hautes études en administration publique d'autre part, la présente étude préliminaire poursuit l'objectif suivant :

Apprécier, pour chaque commune, l'opportunité d'entrer dans une démarche de renforcement des collaborations intercommunales, voire de fusion des communes du Val-de-Ruz (forme de rapprochement, périmètre, attentes, craintes).

[7] Maximum 2'500 hab. par commune, pondération en fonction du coefficient d'impôt relatif moyen et de l'inverse du revenu fiscal relatif moyen des communes parties prenantes.

[8] De fait, les rapprochements intercommunaux ainsi que les fusions de communes constituent depuis de nombreuses années un thème d'actualité au Val-de-Ruz. Plusieurs études ainsi que divers travaux préparatoires ont été réalisés… mais n'ont pas débouché à ce jour sur une proposition concrète soumise à la population.

Pour ce faire, il convient de démarrer les travaux par une enquête auprès du corps électoral de chaque commune, afin de :

- Recueillir l'opinion du corps électoral au sujet du fonctionnement des administrations communales et des collaborations intercommunales actuelles ;
- Cerner l'attitude du corps électoral face à un éventuel renforcement des collaborations (pouvant aller jusqu'à une fusion) entre les communes du Val-de-Ruz… et recenser les attentes et les craintes qu'une telle éventualité suscite ;
- Obtenir les préférences du corps électoral par rapport au cercle de communes impliquées dans le rapprochement (intégration ou non d'autres communes que celles initialement prévues dans le projet) ;
- Analyser les réponses obtenues à la lumière des diverses caractéristiques sociodémographiques des personnes ayant répondu (âge, sexe, état-civil, origine, années de résidence dans la commune, participation à la vie locale, etc.).

Méthode et démarche. Pour atteindre les objectifs ci-dessus, la réalisation de la présente étude préliminaire s'organise comme suit.

ELABORATION DE L'ENQUETE

- Elaboration d'un protocole d'enquête fixant la population ciblée, le type de questions (ouvertes, fermées, etc.), le nombre de questions, le support du questionnaire, le mode d'administration, les incitations à répondre, la date d'envoi, le délai de réponse, la garantie d'anonymat et de confidentialité, la communication des résultats ;
- Elaboration d'un questionnaire *ad hoc* ;
- Présentation pour discussion et validation du protocole et des questionnaires aux autorités des seize communes.

ADMINISTRATION DES QUESTIONNAIRES

- Administration du questionnaire par les services administratifs des seize communes (impression, mise sous pli, envoi) ;
- Contrôle et saisie des questionnaires reçus par le mandataire, garantie de confidentialité.

ANALYSE ET PRESENTATION DES RESULTATS

- Analyse des données par statistique descriptive afin de se rendre compte de l'attitude du corps électoral par rapport au projet (comptages, tableaux croisés) ;

- Analyse des données par méthodes économétriques afin d'expliquer l'attitude du corps électoral, d'identifier les caractéristiques discriminantes en faveur, respectivement en défaveur du projet, et également d'identifier divers sous-groupes du corps électoral ayant une position spécifique ;
- Elaboration et présentation du rapport final aux responsables.

Structure du rapport. Le présent rapport est structuré en cinq chapitres. Le premier chapitre est constitué par la présente introduction. Le chapitre 2 replace la présente enquête dans un processus de rapprochement complet. Le chapitre 3 traite des taux de réponse et de la représentativité des résultats. Le chapitre 4 présente les résultats de l'enquête et, finalement, le chapitre 5 propose une recommandation quant à la suite des travaux. Les annexes présentent le protocole d'enquête, la structure du questionnaire ainsi que diverses considérations relatives aux variables sociodémographiques (échantillon, corps électoral).

Remerciements. Que l'ensemble des collaborateurs administratifs et techniques ainsi que les responsables politiques des communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers ayant participé à la présente enquête trouvent ici l'expression de la gratitude des mandataires pour leur collaboration, leur soutien et leur engagement. La diligence des seize administrations communales (envoi/réception des questionnaires) et de l'équipe chargée de la saisie desdits questionnaires mérite d'être saluée. Nos remerciements vont enfin et surtout aux très nombreuses personnes habitant les communes du Val-de-Ruz ayant consacré un peu de leur temps pour répondre au questionnaire qui leur a été adressé.

2. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RAPPROCHEMENT

Objectif du chapitre. L'objectif du présent chapitre consiste à rappeler où se situe la phase préliminaire, c'est-à-dire l'enquête auprès du corps électoral, dans un processus complet de rapprochement intercommunal. Il spécifie les enjeux de cette phase et précise quelle décision doit être prise à son issue.

Processus de rapprochement. Un processus de rapprochement intercommunal – et potentiellement une fusion de communes – comporte quatre phases : (1) préliminaire, (2) stratégique, (3) opérationnelle et finalement (4) réalisation. La figure 2-1 illustre ces phases et l'objectif spécifique associé à chacune d'entre elles. Précisons qu'à la fin de chaque étape, une décision politique doit être prise avant de passer à la phase suivante.

Phase préliminaire. L'objectif de la phase préliminaire consiste à analyser l'opportunité pour les autorités communales de mener plus avant une réflexion sur le rapprochement entre les communes sous revue. Il s'agit pour ce faire de savoir si le corps électoral desdites communes présente une ouverture suffisante à l'idée d'un rapprochement intercommunal - voire d'une fusion de communes, c'est-à-dire si elle n'est pas *a priori* opposée à l'idée d'un tel rapprochement. Ladite phase consiste en une enquête auprès du corps électoral. Les résultats de cette consultation et les conclusions politiques qui en découlent permettent de déterminer le degré de priorité du dossier et conditionnent l'entrée dans la phase stratégique.

Figure 2-1 : Processus de rapprochement

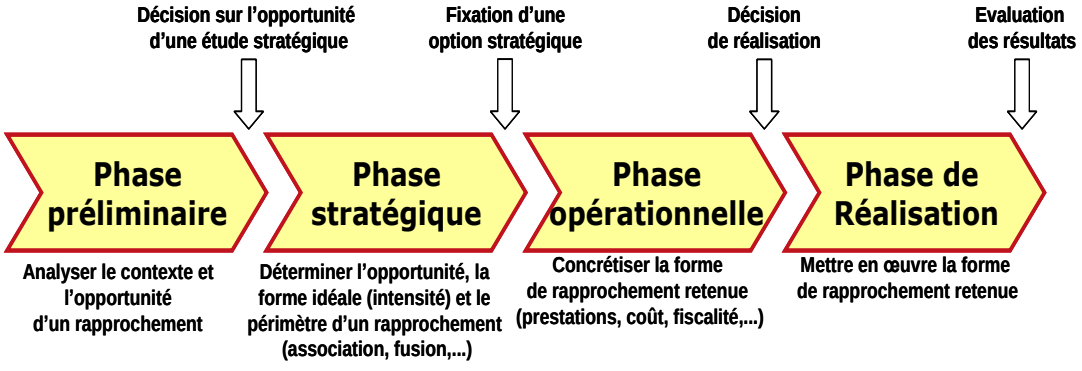

Source : Communauté de travail IDHEAP+COMPAS

Phase stratégique. La phase stratégique représente la deuxième étape du processus. Elle a pour objectif de déterminer la forme idéale de rapprochement, respectivement de s'assurer que la fusion de communes est bien – sous l'angle stratégique – la forme de rapprochement la plus indiquée. Les diverses formes possibles de rapprochement sont les suivantes :

- **Collaborations intercommunales spécifiques à une prestation** (association ou syndicat intercommunal à but unique, etc.) ;
- **Collaborations étendues par groupes de prestations** (association ou syndicat intercommunal à but multiple, etc.) ;
- **Agglomération** (entité supracommunale au profit de laquelle les communes membres se défont de leurs compétences institutionnelles pour un groupe prédéfini de prestations, les communes restant souveraines pour les autres prestations)[9] ;
- **Fusion** (création d'une nouvelle commune politique et administrative).

Notons qu'une forme additionnelle est la non-collaboration (voie solitaire). En effet, il est possible d'aboutir au constat qu'un renforcement de la collaboration n'est pas une solution efficiente. De même, il ne faut pas exclure l'éventualité qu'une collaboration existante ne fonctionne pas et doive cesser.

L'étude stratégique doit également déterminer quels sont les enjeux d'une éventuelle fusion, c'est-à-dire quel doit être le profil d'un rapprochement, respectivement d'une nouvelle commune née de la fusion des communes existantes. Enfin, elle doit permettre de se déterminer de manière définitive quant au périmètre du projet, c'est-à-dire quant au cercle des communes susceptibles d'entrer dans le processus de rapprochement. L'étude stratégique aboutit à une recommandation stratégique qui doit être avalisée par les autorités exécutives de chacune des communes parties prenantes.

Phase opérationnelle. La phase opérationnelle a pour objectif de concrétiser la forme de rapprochement retenue. Il s'agit en particulier de définir le profil (quantité, qualité, fréquence, etc.), le mode de fourniture (production en propre, sous-traitance, partenariat public-privé, etc.), le coût et le financement des prestations concernées par le rapprochement. Cela permet aux élus et à la population de se déterminer en toute connaissance de cause quant au projet de rapprochement intercommunal. Si une fusion est retenue comme option stratégique, cette phase inclut généralement la rédaction d'une convention de

[9] En Suisse, à l'heure actuelle, seul le droit cantonal fribourgeois offre la possibilité d'une agglomération de communes. Cette forme de rapprochement intercommunal n'a pas été mise en œuvre jusqu'ici, même si un projet d'agglomération entre la Ville de Fribourg et quelques communes voisines est en gestation.

fusion. L'acceptation de cette convention par le législatif et par la population[10] des communes concernées vaut décision de réalisation.

Phase de réalisation. Enfin, la phase de réalisation consiste à mettre en œuvre la forme de rapprochement retenue selon les modalités opérationnelles décidées à l'issue de la phase précédente. Les résultats dégagés devraient logiquement faire l'objet d'une évaluation *a posteriori* afin d'analyser si la forme de rapprochement choisie a effectivement permis d'atteindre les effets escomptés.

Points clés. Un processus de rapprochement intercommunal peut être décomposé en quatre phases : (1) préliminaire, (2) stratégique, (3) opérationnelle et finalement (4) réalisation. La **phase préliminaire** consiste en une enquête permettant d'apprécier l'ouverture du **corps électoral des communes concernées** à l'idée d'un **rapprochement intercommunal – voire d'une fusion de communes.**

[10] Dans les communes où le pouvoir législatif est exercé par une assemblée communale, il n'y a pas d'autre consultation populaire que celle de la dite assemblée. Ailleurs, la décision du législatif est soumise au référendum facultatif ou obligatoire, en vertu des dispositions de la législation cantonale. Si la loi cantonale, notamment celle sur les communes, se trouve affectée par la décision des communes concernées, la révision de la dite loi doit être acceptée par le Grand conseil. Cette décision est elle-même soumise au référendum facultatif au niveau cantonal.

3. TAUX DE RÉPONSE ET REPRÉSENTATIVITÉ

Objectif du chapitre. Le présent chapitre a pour objectif de donner une vue d'ensemble quant à l'écho rencontré par l'enquête auprès du corps électoral. Cet écho est mesuré par le taux de réponse. Le chapitre vise également à déterminer dans quelle mesure les questionnaires qui ont été retournés forment un échantillon représentatif du corps électoral des communes sous revue.

Taux de réponse. Le taux moyen de réponse est de 39.0%[11] avec 4'567 questionnaires remplis et renvoyés dans les délais pour 11'714 questionnaires envoyés. La participation est donc satisfaisante et correspond aux taux obtenus dans d'autres projets accompagnés par les mandataires (et nettement supérieur aux taux généralement atteints dans ce genre d'enquêtes). Le taux de réponse est relativement équilibré d'une commune à l'autre comme le montre le tableau 3-1 ci-dessous. Les pourcentages vont de 33.4% pour Chézard-Saint-Martin à 46.6% pour Savagnier.

Points clés. Le **pourcentage moyen** de réponse est de **39.0%**. **Les taux de réponse** s'étendent **de 33.4 %** (Chézard-Saint-Martin) **à 46.6%** (Savagnier). Ils sont **tout à fait satisfaisants et très élevés pour ce genre d'enquête** (généralement 10-15%).

[11] La participation s'élève aux taux suivants pour les enquêtes réalisées par les mandataires dans les cantons de Vaud, Berne et Neuchâtel sur une thématique similaire : 43.2% pour BE-MGV (Belprahon, Corcelles, Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches, Schelten, Seehof), 37.0% pour VD-DELP (Denges, Echandens, Lonay et Préverenges), 33.1% pour BE-NVL (Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles), 31.8% pour NE-BBC (Bevaix, Boudry et Cortaillod) et 37.8% pour NE-PCC (Corcelles-Cormondrèche et de Peseux).
->Léchot G. & Soguel N. (2008) *Rapprochement entre les communes de Belprahon, Corcelles /BE), Crémines, Eschert, Grandval, Perrefitte, Roches (BE), Schelten et Seehof : Enquête auprès de la population,* Rapport BE-MGV-EP à l'intention du Comité de pilotage du projet, Janvier 2008, Lausanne et Neuchâtel
->Léchot G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges : Enquête auprès de la population*, Rapport VD-DELP-EP à l'intention des Municipalités des communes de Denges, Echandens, Lonay et Préverenges, Décembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.
->Léchot G. & Soguel N. (2007), *Rapprochement entre les communes de Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods et Prêles : Enquête auprès de la population*, Rapport BE-NVL-EP à l'intention des membres du Groupe de travail pour la fusion des communes du District de La Neuveville, Novembre 2007, Lausanne et Neuchâtel.
->Léchot G. & Soguel N. (2006), *Rapprochement entre les communes de Bevaix, Boudry et Cortaillod : Sondage auprès de la population et des élus*, Rapport NE-BBC-EP à l'attention de la Grande Commission BBC, Septembre 2006, Lausanne et Neuchâtel.
-> Léchot G. & Soguel N. (2003), *Renforcement de la collaboration entre Corcelles-Cormondrèche et Peseux : Résultats de l'enquête auprès de la population*, Rapport aux conseils communaux des communes de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux, FP36–2003 – Août 2003, Neuchâtel et Lausanne.

Tableau 3-1 : Taux de réponse de l'enquête auprès du corps électoral

	Nombre de questionnaires envoyés	Nombre de questionnaires rentrés	**Taux de réponse**
Boudevilliers	555	199	**35.9%**
Cernier	1632	642	**39.3%**
Chézard-Saint-Martin	1314	439	**33.4%**
Coffrane	505	197	**39.0%**
Dombresson	1125	465	**41.3%**
Engollon	86	33	**38.4%**
Fenin-Vilars-Saules	605	262	**43.3%**
Fontainemelon	1233	466	**37.8%**
Fontaines	814	362	**44.5%**
Le Pâquier	174	60	**34.5%**
Les Geneveys-sur-Coffrane	1110	383	**34.5%**
Les Hauts-Geneveys	678	268	**39.5%**
Montmollin	411	163	**39.7%**
Savagnier	820	382	**46.6%**
Valangin	327	123	**37.6%**
Villiers	325	123	**37.8%**
Total	**11'714**	**4'567**	**39.0%**

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Représentativité des réponses. La représentativité des réponses dépend de la correspondance entre le profil des personnes ayant répondu et celui du corps électoral. Nous connaissons le profil du corps électoral grâce aux informations statistiques à disposition dans les communes (sexe, état-civil et âge).

Note technique. Le tableau 3-2 donne un pourcentage pour chaque catégorie (modalité) de chaque critère (par exemple 53.5% de femmes dans l'échantillon de Boudevilliers). Ce pourcentage est calculé en rapportant le nombre de questionnaires reçus (ou d'observations) appartenant à cette catégorie à la taille de référence (ici 198 questionnaires mentionnant que le répondant est soit une femme, soit un homme)[12] [13].

[12] La taille de référence (=N) correspond à l'addition du nombre d'observations de chaque modalité d'un critère. En ce qui concerne l'échantillon, la taille de référence correspond au nombre de questionnaires où figurait une réponse pour le critère considéré et diffère ainsi potentiellement de la taille totale de l'échantillon en raison des non-réponses. En ce qui concerne la population, les chiffres indiqués prennent en compte les citoyens inscrits au registre électoral. Les chiffres ont été obtenus auprès des administrations communales des communes sous revue.

[13] Les critères sociodémographiques sexe, état-civil et âge correspondent aux catégories présentes dans le questionnaire.

Tableau 3-2 : Description des échantillons et des corps électoraux pour les variables servant au contrôle de la représentativité

Critère	Boudevilliers		Cernier		Chézard-Saint-Martin		Coffrane		Dombresson		Engollon		Fenin-Vilars-Saules		Fontainemelon	
	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.
Sexe																
Femme	53.5%	51.5%	50.9%	53.1%	51.3%	51.9%	51.6%	49.3%	50.2%	51.7%	48.5%	47.7%	50.0%	48.8%	50.7%	52.5%
Homme	46.5%	48.5%	49.1%	46.9%	48.7%	48.1%	48.4%	50.7%	49.8%	48.3%	51.5%	52.3%	50.0%	51.2%	49.3%	47.5%
Taille de référence	198	555	617	1'632	433	1'314	192	505	452	1'125	33	86	254	605	450	1'233
Etat-civil																
Célibataire	19.9%	26.7%	18.6%	nc	16.7%	28.8%	17.7%	25.0%	17.6%	23.0%	12.1%	31.4%	13.8%	20.7%	20.3%	25.9%
Marié-e	64.3%	56.6%	62.6%	nc	67.1%	54.1%	67.7%	60.2%	66.1%	55.4%	72.7%	55.8%	75.9%	65.3%	60.3%	11.9%
Séparé-e	4.6%	3.1%	2.1%	nc	2.8%	3.5%	1.0%	1.2%	2.0%	3.9%	0.0%	0.0%	2.0%	2.1%	1.8%	51.4%
Divorcé-e	7.7%	8.6%	10.1%	nc	9.0%	8.6%	7.3%	6.7%	7.8%	10.5%	9.1%	8.1%	5.9%	8.4%	10.4%	2.8%
Veuf-ve	3.6%	5.0%	6.7%	nc	4.4%	4.9%	6.3%	6.9%	6.5%	7.2%	6.1%	4.7%	2.4%	3.5%	7.3%	7.9%
Taille de référence	196	555	625	1'632	432	1'314	192	505	449	1'125	33	86	253	605	453	1'233
Âge																
18-19 ans	2.0%	2.7%	2.9%	3.3%	3.0%	3.3%	2.6%	3.0%	2.2%	3.4%	0.0%	2.3%	0.8%	2.6%	2.9%	2.9%
20-39 ans	32.2%	37.3%	22.8%	29.7%	26.0%	30.1%	29.5%	32.9%	27.9%	32.4%	31.3%	41.9%	28.0%	30.6%	24.6%	30.6%
40-64 ans	50.3%	47.4%	49.8%	42.0%	53.2%	47.6%	52.8%	47.7%	52.2%	46.2%	46.9%	36.0%	53.5%	50.7%	50.1%	44.5%
65-79 ans	12.6%	9.7%	18.6%	17.6%	14.3%	14.3%	11.4%	10.1%	13.1%	12.4%	21.9%	18.6%	16.9%	13.4%	16.7%	19.9%
80 ans et plus	3.0%	2.9%	5.9%	7.4%	3.5%	4.6%	3.6%	6.3%	4.6%	5.6%	0.0%	1.2%	0.8%	2.6%	5.7%	2.1%
Taille de référence	199	555	624	1'632	434	1'314	193	505	452	1'125	32	86	254	605	455	1'233

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Tableau 3-2 : Description des échantillons et des corps électoraux pour les variables servant au contrôle de la représentativité (suite)

Critère	Fontaines		Le Pâquier		Les Geneveys-sur-Coffrane		Les Hauts-Geneveys		Montmollin		Savagnier		Valangin		Villiers		Total	
	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.	Echant.	Popul.
Sexe																		
Femme	51.3%	50.4%	46.6%	46.0%	49.6%	50.5%	50.6%	50.3%	48.1%	49.1%	51.7%	51.1%	52.9%	nc	48.0%	48.9%	50.7%	49.7%
Homme	48.7%	49.6%	53.4%	54.0%	50.4%	49.5%	49.4%	49.7%	51.9%	50.9%	48.3%	48.9%	47.1%	nc	52.0%	51.1%	49.3%	47.5%
Taille de référence	357	814	58	174	365	1110	261	678	158	411	375	820	121	327	123	325	4'447	11'714
Etat-civil																		
Célibataire	14.0%	24.0%	22.4%	28.2%	19.7%	41.6%	20.0%	28.6%	18.9%	25.3%	16.3%	20.7%	15.0%	nc	16.3%	23.1%	17.7%	22.5%
Marié-e	71.5%	59.5%	67.2%	56.3%	62.8%	43.4%	58.5%	49.7%	67.3%	56.7%	72.3%	64.5%	70.8%	nc	69.1%	61.2%	66.2%	41.9%
Séparé-e	2.2%	3.4%	1.7%	0.6%	2.2%	2.2%	2.3%	2.9%	0.6%	3.4%	1.3%	1.7%	4.2%	nc	2.4%	3.1%	2.1%	7.4%
Divorcé-e	8.9%	9.1%	6.9%	7.5%	10.1%	8.4%	13.8%	12.7%	10.7%	10.5%	5.3%	7.6%	5.0%	nc	7.3%	8.6%	8.8%	6.9%
Veuf-ve	3.4%	4.1%	1.7%	7.5%	5.2%	4.4%	5.4%	6.0%	2.5%	4.1%	4.8%	5.5%	5.0%	nc	4.9%	4.0%	5.2%	4.6%
Taille de référence	358	814	58	174	366	1110	260	678	159	411	375	820	120	327	123	325	4'452	11'714
Âge																		
18-19 ans	1.4%	4.5%	1.7%	4.0%	2.5%	3.0%	0.4%	2.1%	1.3%	2.2%	1.9%	2.9%	3.3%	nc	4.1%	5.8%	2.2%	3.1%
20-39 ans	28.5%	31.3%	36.2%	30.5%	25.2%	31.6%	28.0%	32.2%	24.5%	33.6%	30.7%	35.6%	24.0%	nc	19.5%	26.5%	26.7%	30.8%
40-64 ans	53.4%	49.0%	50.0%	52.3%	50.1%	48.4%	51.7%	47.3%	55.3%	46.7%	52.9%	47.7%	46.3%	nc	57.7%	52.0%	51.8%	45.4%
65-79 ans	13.4%	11.4%	12.1%	9.8%	18.6%	13.4%	16.9%	14.5%	16.4%	13.4%	11.2%	9.5%	22.3%	nc	14.6%	11.7%	15.5%	13.6%
80 ans et plus	3.4%	3.7%	0.0%	3.4%	3.6%	3.6%	3.1%	4.0%	2.5%	4.1%	3.2%	4.3%	4.1%	nc	4.1%	4.0%	3.9%	4.3%
Taille de référence	358	814	58	174	365	1110	261	678	159	411	374	820	121	327	123	325	4'462	11'714

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Description statistique – variables sociodémographiques permettant de tester la représentativité statistique des résultats. Une analyse du tableau par critère permet de tirer les constats suivants :

- **Sexe.** Les proportions de femmes et d'hommes sont très proches autant dans l'échantillon (50.7% de femmes et 49.3% d'hommes) que dans le corps électoral (51.1% de femmes et 48.9% d'hommes). Les différences observées à l'intérieur de chaque commune se compensent entre elles ;

- **Etat civil.** L'échantillon représente une plus grande proportion de personnes mariées que le corps électoral (66.2% contre 43.1%). Les autres catégories sont donc sous-représentées dans l'échantillon, en particulier les célibataires et les personnes séparées ;

- **Âge.** Le pourcentage de personnes âgées de 40 à 64 ans est plus important dans l'échantillon (51.8%) que dans le corps électoral (46.7%). A l'inverse, la classe d'âge 20-39 ans est sous-représentée dans l'échantillon.

Représentativité statistique des résultats[14]. En comparant les pourcentages des échantillons avec ceux des corps électoraux, on constate que les écarts sont plus ou moins importants selon les critères. A première vue, il est donc difficile de dire si le profil des échantillons est suffisamment proche de celui des corps électoraux. Le test du chi-carré, effectué pour le total des seize communes, nous permet d'affirmer que l'échantillon n'est représentatif du corps électoral, ceci à un seuil de significativité $\alpha = 0.05$, ni pour le sexe, ni pour l'état-civil, ni pour l'âge! Notons qu'il aurait été étonnant que, compte tenu de la technique d'enquête utilisée (questionnaire auto-administré), le test conclue à la représentativité pour l'ensemble des critères[15]. Ce manque de représentativité statistique n'a cependant rien de dramatique… ceci pour la raison suivante : l'objectif de la présente

---

[14] Le test du chi-carré permet de déterminer statistiquement si la distribution d'une variable dans un échantillon correspond à la distribution dans la population. Pour pouvoir effectuer ce test, il est nécessaire de connaître la distribution de la variable considérée dans la population, c'est-à-dire le pourcentage d'observations dans chaque modalité (« la fréquence » en termes statistiques). A partir de ces fréquences, on calcule le nombre d'observations attendues à l'échelle de l'échantillon dans chaque modalité pour que l'échantillon corresponde parfaitement à la population.
Si l'on indique le nombre d'individus dans une modalité i par la lettre oi et le nombre d'individus attendus théoriquement dans cette même modalité par la lettre ai, la statistique du test du chi-carré se calcule selon la formule suivante :
$\chi^2 = \sum_i \frac{(o_i - a_i)^2}{a_i}$.
Cette statistique de test est à comparer avec une valeur critique provenant de la distribution du χ^2. Les résultats indiqués dans le corps du texte font référence à un seuil $\alpha = 0.05$.

[15] Le questionnaire a été auto-administré. Chaque personne dans la population était libre de répondre ou de ne pas répondre à l'enquête. Une participation basée sur le volontariat ne garantit pas *a priori* la représentativité, car elle est par définition sujette au biais d'auto-sélection. Pour garantir la représentativité de façon certaine, il convient d'utiliser d'autres techniques d'enquête telles que les techniques de tirage aléatoire ou de quotas.

enquête consiste à solliciter l'ensemble du corps électoral… et à laisser s'exprimer qui le veut, à l'instar de ce qui se fait lors d'un vote populaire ! L'échantillon des personnes se rendant aux urnes n'est, sauf exception, pas non plus statistiquement représentatif de l'ensemble du corps électoral ! L'expérience des nombreuses enquêtes mentionnées plus haut montre que la représentativité pour un ou plusieurs critères est l'exception, alors que la non-représentativité est la règle.

Points clés. Bien que la comparaison entre échantillon et corps électoral montre des différences faibles, voire très faibles, l'échantillon des personnes ayant répondu à l'enquête n'est statistiquement pas représentatif du corps électoral. Cependant, d'un point de vue pratique, **les réponses obtenues peuvent être considérées comme suffisamment fiables** pour permettre une prise de décision correcte. En effet, les électeurs se rendant aux urnes pour sanctionner le projet aurait également de grandes chances de ne pas être statistiquement représentatifs de l'ensemble des citoyens ! Les biais en termes de représentativité desdites variables ont donc un **impact pratique limité.** Le fait d'avoir une représentativité pour un ou plusieurs critères constitue l'exception dans ce type d'enquêtes.

4. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Objectif du chapitre. Ce chapitre a pour objectif de présenter et d'expliquer l'attitude des personnes ayant répondu à l'enquête par rapport à un éventuel rapprochement, voire une fusion entre les communes considérées. Nous commençons par décrire statistiquement la satisfaction des répondants par rapport aux prestations communales mises à leur disposition ainsi que leur attitude face à un rapprochement intercommunal. Nous expliquons ensuite l'attitude face audit rapprochement à l'aide des différentes caractéristiques des personnes ayant répondu.

Note technique. Pour chaque question, les résultats ci-dessous tiennent compte de la modalité « sans opinion », contrairement à la pratique des votations où seules les modalités « oui » et « non » servent à déterminer l'issue du scrutin. Ce mode de faire permet d'apprécier la proportion de répondants ne s'étant pas encore forgé une opinion… mais rend bien évidemment plus difficile l'obtention d'une majorité absolue.

4.1 PRESTATIONS COMMUNALES ET COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Prestations communales. La figure 4-1 montre l'appréciation des répondants quant au rapport entre la qualité des prestations fournies dans la commune de résidence et les impôts payés. La majorité des répondants des communes de Boudevilliers, Cernier, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers se montrent plutôt satisfaits, voire tout à fait satisfaits de ce rapport entre qualité de vie et impôts payés. Le pourcentage de personnes plutôt satisfaites, voire tout à fait satisfaites va de 83.8% (Fontainemelon) à 55.3% (Les Geneveys-sur-Coffrane). En revanche, la majorité des répondants des communes de Chézard-Saint-Martin (52.2%) et Fenin-Vilars-Saules (62.7%) est plutôt insatisfaite voire tout à fait insatisfaite dudit rapport qualité/prix.

Les figures 6-1 à 6-16 reproduites à l'annexe 6.2 présentent l'appréciation du corps électoral quant à la qualité des prestations fournies dans leur commune de résidence. L'insatisfaction relative (soit < 50% de satisfaits, voire très satisfaits… sans opinion inclus !) des communes de Dombresson, Fontainemelon, et des Geneveys-sur-Coffrane ne concerne qu'une seule prestation (soit « Accueil petite enfance, crèche »).

Figure 4-1 : Appréciation du rapport en qualité de vie et impôts payés

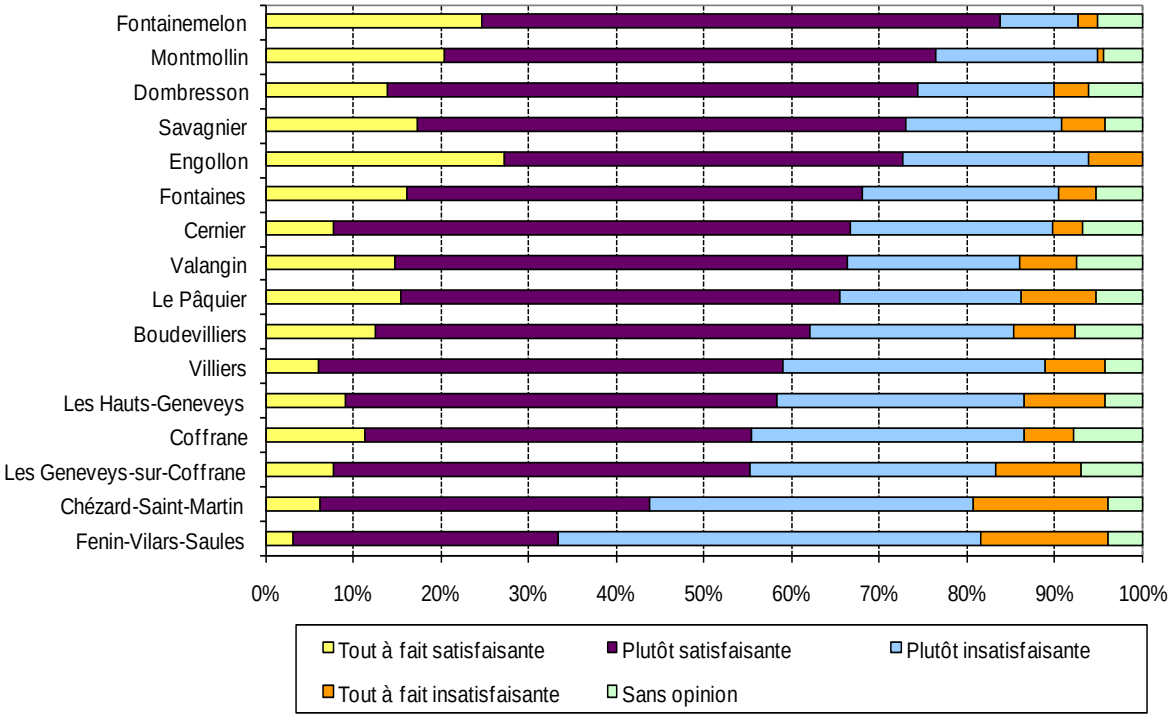

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

L'insatisfaction relative concerne deux prestations pour les communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Fontaine, Le Pâquier, Montmollin, Les Hauts-Geneveys, Savagnier, Valangin et Villiers. Il s'agit des prestations « Accueil petite enfance, crèche » pour dix d'entre elles, « Activités culturelles et sportives » pour cinq d'entre elles, « Construction et urbanisme » pour trois d'entre elles et « Transports publics » pour trois d'entre elles. Les répondants des treize communes citées ci-dessus jugent dans l'ensemble de manière favorable la qualité des prestations fournies dans leur commune puisque le nombre total des prestations s'élève à onze.

En revanche, les communes de Boudevilliers, d'Engollon et de Fenin-Vilars-Saules se montrent plus critiques. Quatre prestations ne satisfont pas la majorité des répondants d'Engollon ainsi que de Boudevilliers et six prestations ne satisfont pas la majorité des répondants de Fenin-Vilars-Saules. A Boudevilliers, l'insatisfaction relative concerne les prestations « Ecoles », « Transports publics », « Activités culturelles et sportives » et « Accueil petite enfance, crèche ». Notons le fort pourcentage de réponse « Sans opinion » pour cette dernière prestation qui atteint 36.8% pour un résultat d'insatisfaction relative de 71%. A Engollon, l'insatisfaction relative concerne les prestations « Construction et urbanisme », « Accueil de la petite enfance, crèche », « Activités culturelles et sportives » et « Transports publics ». L'insatisfaction relative de cette dernière prestation est particulièrement haute (97%) ! Précisons également que, concernant la prestation « Accueil petite enfance, crèche », le pourcentage de répondants n'ayant pas

d'opinion est de 51.5% pour un total d'insatisfaction relative de 78.8%. A Fenin-Vilars-Saules, l'insatisfaction relative concerne les prestations « Travaux publics », « Entretien route et espaces verts », « Construction et urbanisme », « Transports publics », « Accueil petite enfance, crèche » et « Activités culturelles et sportives ».

Collaborations intercommunales. La figure 4-2 présente l'appréciation du corps électoral des communes face aux collaborations intercommunales existantes. Dans les communes d'Engollon, Le Pâquier et Villiers, les répondants sont en grande majorité plutôt ou tout à fait satisfaits des collaborations actuelles entre les communes du projet. Les résultats se situent entre 72.4% (Le Pâquier) et 81.8% (Engollon). Les pourcentages des répondants plutôt ou tout à fait satisfaits des communes de Boudevilliers, Cernier, Coffrane, Dombresson, Fontainemelon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier et Valangin atteignent également la majorité mais dans une moindre mesure (de 55.4% aux Hauts-Geneveys et au Geneveys-sur-Coffrane à 64.3% à Dombresson). Les communes de Chézard-Saint-Martin et Fenin-Vilars-Saules montrent quant à elles un résultat plus mitigé avec respectivement un pourcentage de satisfaits de 51.8% et 47.5%. Précisons que les résultats « Sans opinion » sont élevés dans toutes les communes excepté Engollon, Le Pâquier et Villiers avec des taux allant de 22.3% (Dombresson) à 31% (Fenin-Vilars-Saules).

Figure 4-2 : Niveau de satisfaction par rapport aux collaborations actuelles entre les communes du projet

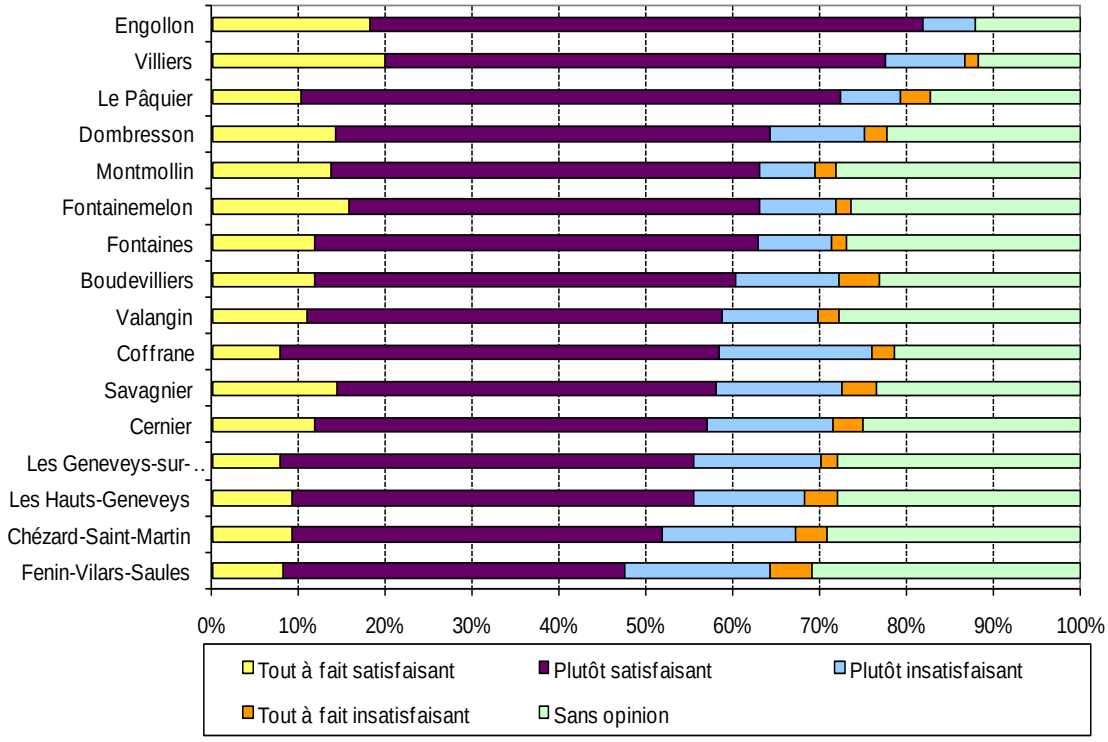

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

La figure 4-3 représente la perception du corps électoral des communes sous revue quant à l'étendue des collaborations intercommunales existantes. La majorité des répondants des communes d'Engollon (59.4%), du Pâquier (52.5%) et de Villiers (65.6%) sont d'avis qu'il existe une collaboration intercommunale dans une majorité voire dans une large majorité de domaines. Les répondants des autres communes sont moins nombreux à suivre cet avis. Les pourcentages vont de 47.0% à Dombresson à 22.0% à Fenin-Vilars-Saules. Précisons tout de même que le taux de répondants n'ayant pas d'opinion est élevé dans les communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin et Savagnier. Il varie de 15.7% (Montmollin) à 26.6% (Fontainemelon). Pour trois communes, ce pourcentage élevé implique que la majorité relative des répondants estimant qu'il existe une collaboration dans une majorité voire dans une large majorité de domaines est atteinte (les résultats « dans une majorité de domaines» voire « dans une large majorité de domaines» sont plus grands que les résultats « dans une minorité de domaines » voire « dans aucun domaine » à Cernier : 39.7% contre 38.5% ; à Dombresson : 47.1% contre 36.0% ; à Fontainemelon : 38.8% contre 34.6%).

Figure 4-3 : Perception quant à l'étendue des collaborations existant entre les communes du Val-de-Ruz

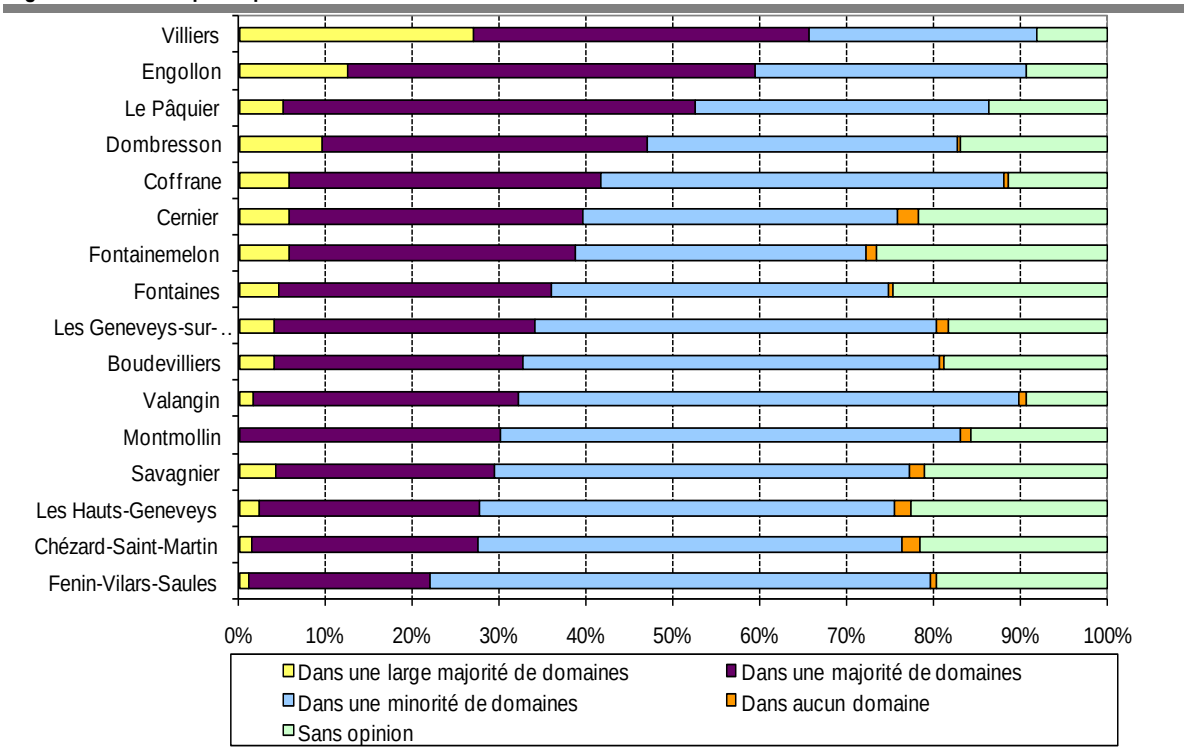

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Points clés. Dans l'ensemble, les répondants des communes du Val-de-Ruz se déclarent satisfaits, voire **très satisfaits du rapport entre la qualité de vie qui leur est offerte et les impôts qu'ils paient**. Notons les communes de Chézard-Saint-Martin et Fenin-Vilars-Saules qui, avec respectivement 43.9% et 33.5% de plutôt satisfaits, voire tout à fait satisfaits, se situent en retrait. Globalement, les répondants se déclarent satisfaits, voire **très satisfaits de la qualité des prestations** qui leur sont servies.

Quelques prestations recueillent néanmoins des appréciations moins favorables (et parfois insuffisantes), comme **l'accueil de la petite enfance, crèche** (quinze communes), l'offre **d'activités culturelles et sportives** (huit communes), la desserte en **transports publics** (six communes) et la gestion des **constructions et de l'urbanisme** (cinq communes).

D'une manière générale, la **proportion des répondants satisfaits, voire très satisfaits par les collaborations intercommunales existantes est largement supérieure à celle des insatisfaits…** de 55.4% aux Hauts-Geneveys à 81.8% à Engollon. Notons les communes de Chézard-Saint-Martin et Fenin-Vilars-Saules qui, avec respectivement 51.8% et 47.5% de plutôt satisfaits, voire tout à fait satisfaits, se situent en retrait.

4.2 ATTITUDE FACE À UN RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION INTERCOMMUNALE

Renforcement de la collaboration intercommunale entre les communes du Val-de-Ruz. La figure 4-4 montre que les répondants de l'ensemble des communes du Val-de-Ruz sont favorables à un renforcement de la collaboration intercommunale. Les résultats sont supérieurs à 80.0% dans les communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Fenin-Vilars-Saules, Les Geneveys-sur-Coffrane et les Hauts-Geneveys (de 80.1% à Cernier à 84.4% au Geneveys-sur-Coffrane). Ils sont supérieurs à 70.0% dans les communes de Coffrane, Dombresson, Engollon, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Valangin et Villiers (de 70.2% à Fontainemelon à 79.5% à Villiers). Les communes de Boudevilliers, Montmollin et Savagnier montrent quant à elles des résultats certes moins élevés, mais qui restent tout de même largement favorables à un renforcement des collaborations intercommunales avec des taux respectifs de 64.6%, 67.1% et 68.8%.

Intensité de la collaboration entre les communes du Val-de-Ruz. Les figures 4-5 à 4-7 présentent l'opinion des répondants favorables à une renforcement de la collaboration intercommunale quant aux formes de collaborations possibles entre les communes du Val-de-Ruz. Ces formes sont (1) une collaboration ponctuelle, prestation par prestation, (2) une collaboration étendue, par groupes de prestations et (3) une fusion de communes.

Figure 4-4 : Attitude du corps électoral face au renforcement des collaborations intercommunales au Val-de-Ruz

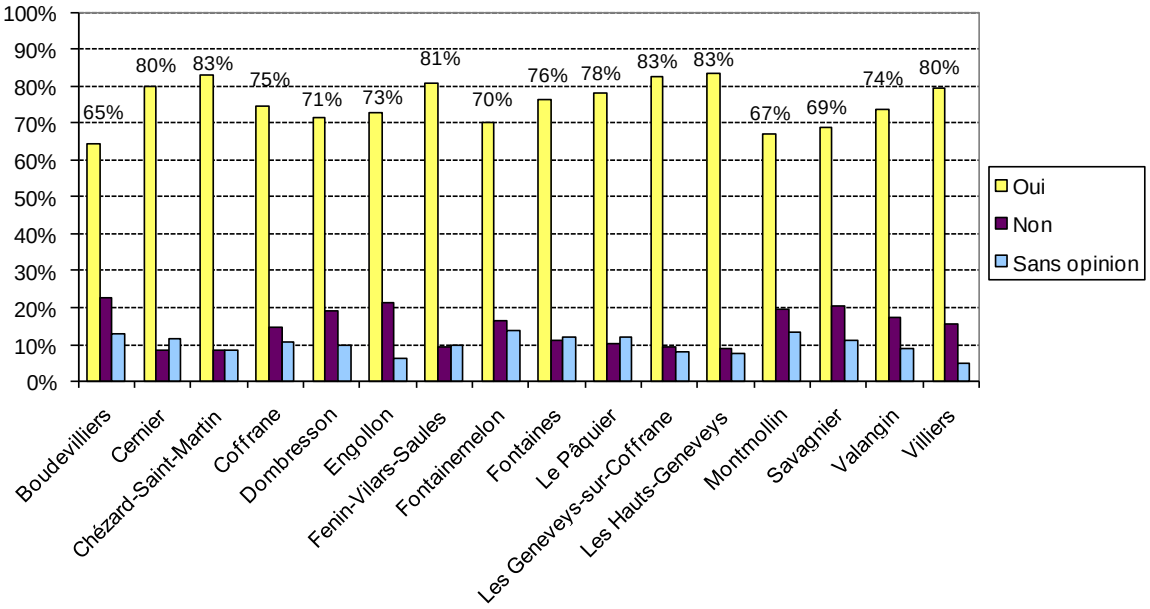

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Concernant la proposition d'une collaboration ponctuelle, une seule commune l'a rejetée et deux autres ont des avis mitigés. Il s'agit de la commune Les Hauts-Geneveys avec 43.8% de oui contre 45.8% de non, Engollon avec 47.4% de oui contre 47.4% de non et Le Pâquier avec 41.9% de oui contre 41.9% de non. Ces trois communes plébiscitent par contre un rapprochement sous la forme d'une fusion de communes. Ceci à hauteur de 73.7% pour les Hauts-Geneveys, de 90.9% pour Engollon et de 71.4% pour le Pâquier. La proposition de collaboration étendue a été acceptée par l'ensemble des répondants des seize communes étudiées. Les résultats s'étendent de 55.1% (Chézard-Saint-Martin) à 67.1% (Fenin-Vilars-Saules et Fontaines).

La proposition de fusion a également été plébiscitée par l'ensemble des communes étudiées. Les résultats atteignent plus de 67.0% pour les communes de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, le Pâquier, les Geneveys-sur-Coffrane, les Hauts-Geneveys, et Villiers. Les communes de Boudevilliers, Montmollin, Savagnier et Valangin ont des taux certes moins élevés, mais comptabilisent tout de même une majorité de « oui » (entre 56.5% à Savagnier et 60.3% à Boudevilliers). Les figures 4-5 à 4-7 montrent donc que toutes les formes de rapprochement sont susceptibles d'être prises en compte dans une étude de rapprochement entre les communes du Val-de-Ruz, avec en particulier l'option d'une fusion de communes qui recueille globalement (mais pas dans toutes les communes) les plus d'avis favorables.

Soulignons cependant que les résultats présentés ci-dessus ne peuvent être utilisés pour évaluer, par exemple et en l'état, si une fusion serait acceptée ou non par la population. Ils renseignent uniquement sur le fait qu'une forme de

collaboration peut ou non être prise en considération dans la suite du processus. En effet, en cas de vote populaire, le choix proposé est celui d'une forme de rapprochement versus le statu quo… et non trois options cumulables versus le statu quo.

Figure 4-5 : Type de collaboration à prendre en compte dans une étude de rapprochement - Collaboration ponctuelle, prestation par prestation

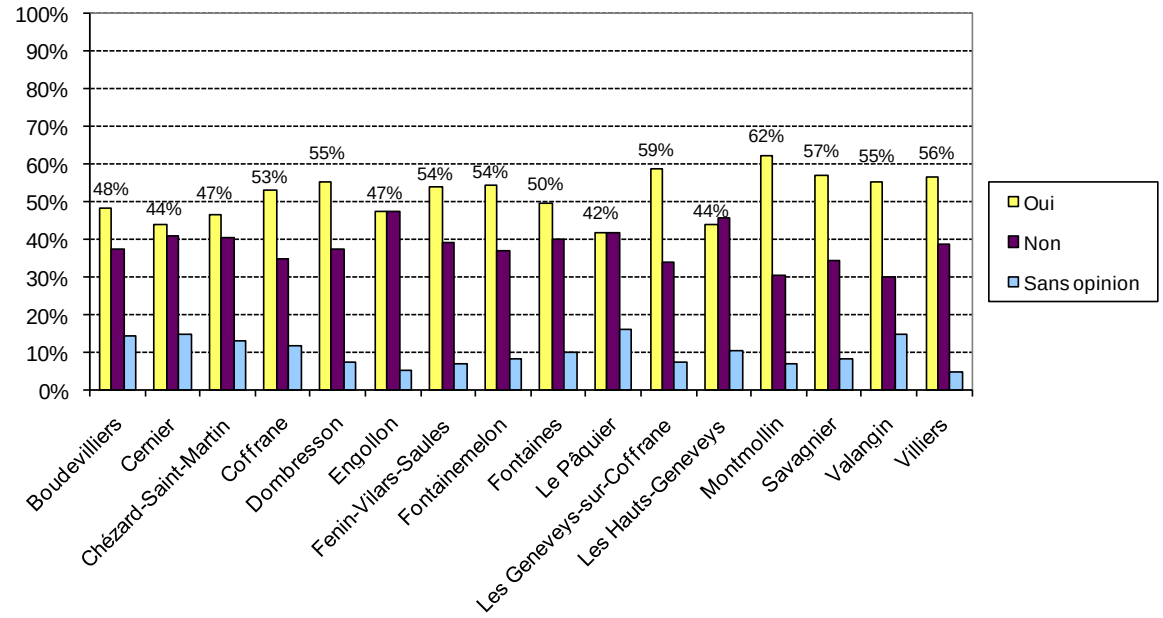

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 4-6 : Type de collaboration à prendre en compte dans une étude de rapprochement - Collaboration étendue, par groupe de prestations

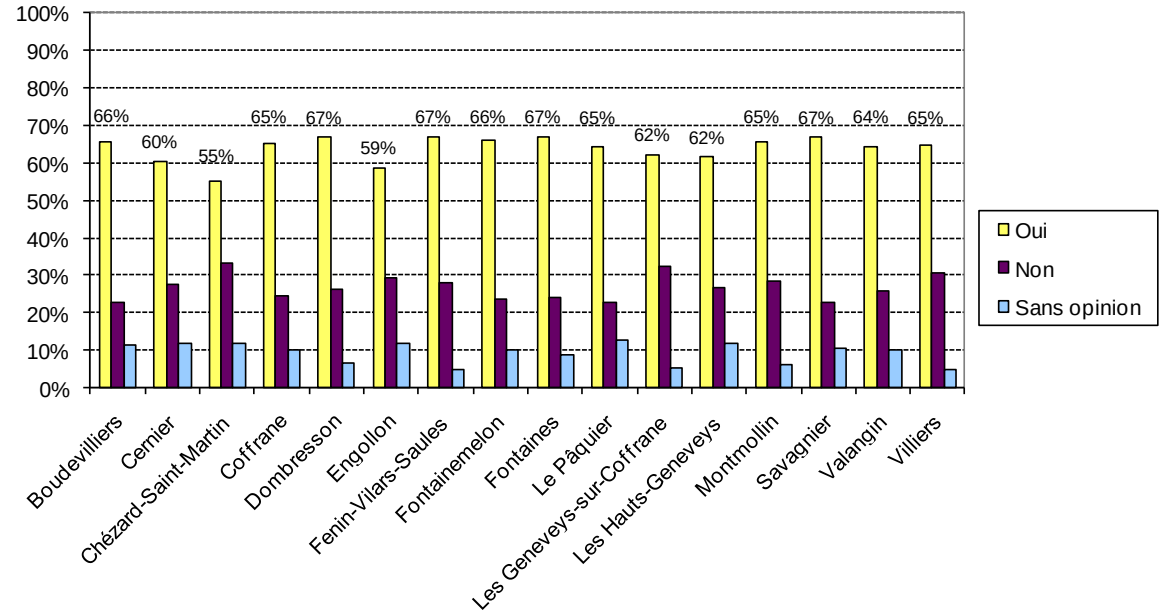

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 4-7 : Type de collaboration à prendre en compte dans une étude de rapprochement - Fusion

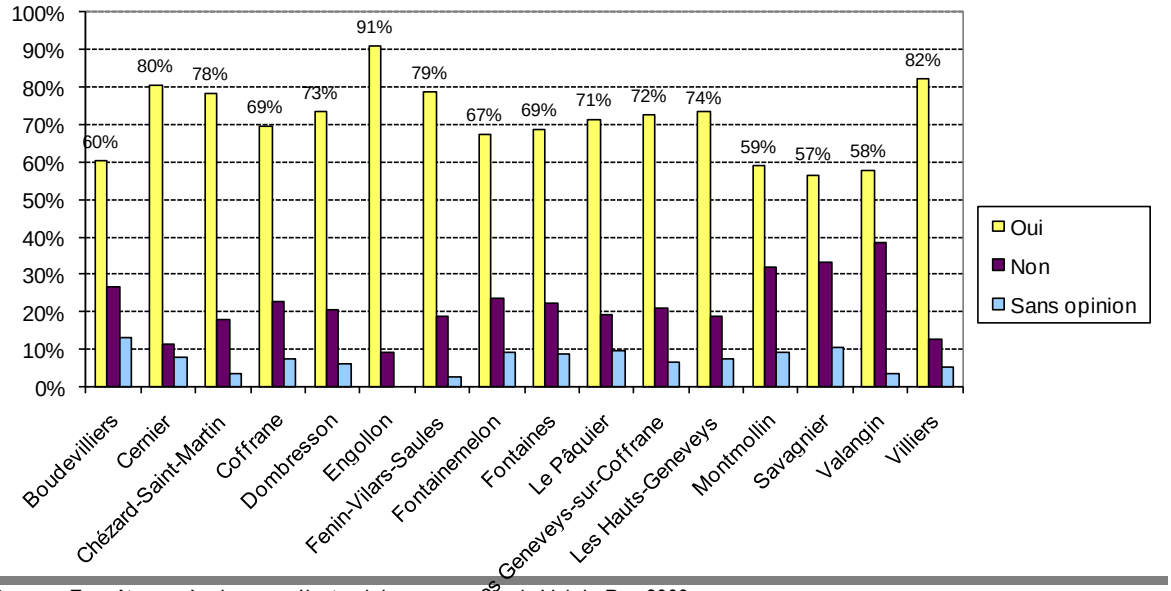

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Nouvelles collaborations intercommunales. Le tableau 6-2 reproduit à l'annexe 6-3 présente les collaborations intercommunales nouvelles souhaitées par les répondants de chaque commune. Quelques résultats méritent d'être relevés. Une collaboration intercommunale au niveau des transports publics est souhaitée par 17.5% des répondants de Boudevilliers, par 23.9% des répondants du Pâquier et par 20.9% des répondants de Savagnier. 19.6% des répondants de Chézard-Saint-Martin souhaiteraient une nouvelle collaboration pour les écoles et 17.4% pour l'accueil de la petite enfance.

Position des opposants à un renforcement des collaborations entre les communes du Val-de-Ruz. Une forte proportion des répondants ne souhaitant pas renforcer les collaborations intercommunales du Val-de-Ruz sont d'avis que la collaboration actuelle doit être maintenue. En effet, comme le montre la figure 4-8, les résultats « …maintenir le niveau de collaboration actuel » pour les seize communes du Val-de-Ruz se situent entre 75.0% (Coffrane) et 100.0% (Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Le Pâquier et Valangin).

Une autre question a été posée aux répondants ne souhaitant pas renforcer la collaboration intercommunale. Il leur a été demandé quelles sont, selon eux, les domaines dans lesquels leur commune ne devrait pas collaborer. Le tableau 6-3 à l'annexe 6-3 représente ces domaines mais le pourcentage pour chacun d'entre eux est trop faible pour faire l'objet d'un commentaire spécifique.

Figure 4-8 : Attitude en cas d'opposition à un renforcement des collaborations intercommunales au Val-de-Ruz

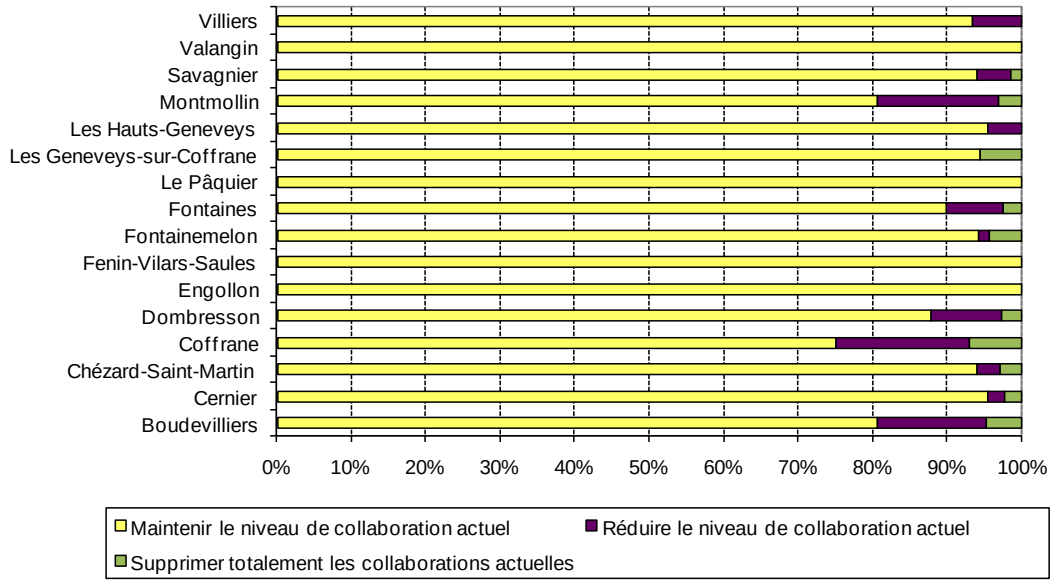

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Points clés. Une **très large majorité** des personnes ayant répondu à l'enquête sont **favorables à un renforcement des collaborations** entre les communes du Val-de-Ruz, ceci dans les seize communes sous revue. Les pourcentages d'avis favorables s'étendent en effet **de 64.6% pour Boudevilliers à 84.4% pour Les Geneveys-sur-Coffrane**.

En cas de projet de **renforcement des collaborations entre lesdites communes**, **toutes les formes de rapprochement doivent être prises en compte** (fusion de communes, collaborations étendues, collaboration au cas par cas). Une seule commune exclut une forme de rapprochement, soit la collaboration au cas par cas pour Les Hauts-Geneveys. L'option de rapprochement recueillant globalement (mais pas dans toutes les communes) le plus de suffrage est la **fusion de communes**, avec des pourcentages allant de 56.5% (Savagnier) à 90.9% (Engollon). Soulignons cependant avec force que ces résultats renseignent uniquement sur l'opportunité d'inclure ou non une forme de collaboration dans la suite du processus.

Les (rares) opposants au renforcement des collaborations entre les communes du Val-de-Ruz plébiscitent quant à eux le **maintien des collaborations existantes**. Entre 75.0% à Coffrane et 100.0% à Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Le Pâquier et Valangin.

Figure 4-9 : Périmètre de collaboration souhaité - Avec les communes environnantes uniquement

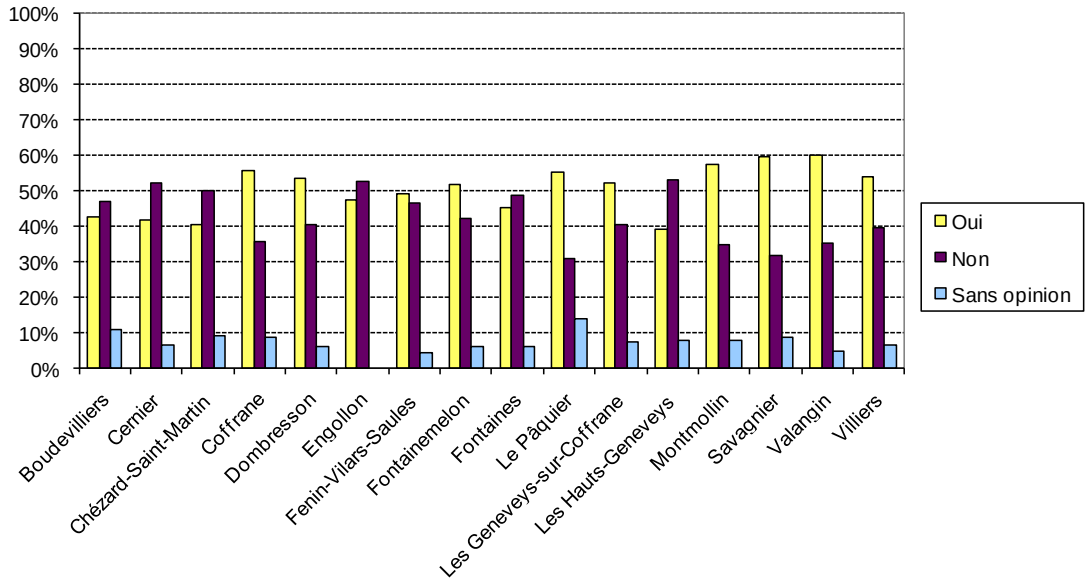

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 4-10 : Périmètre de collaboration souhaité - Avec l'ensemble des communes du Val-de-Ruz

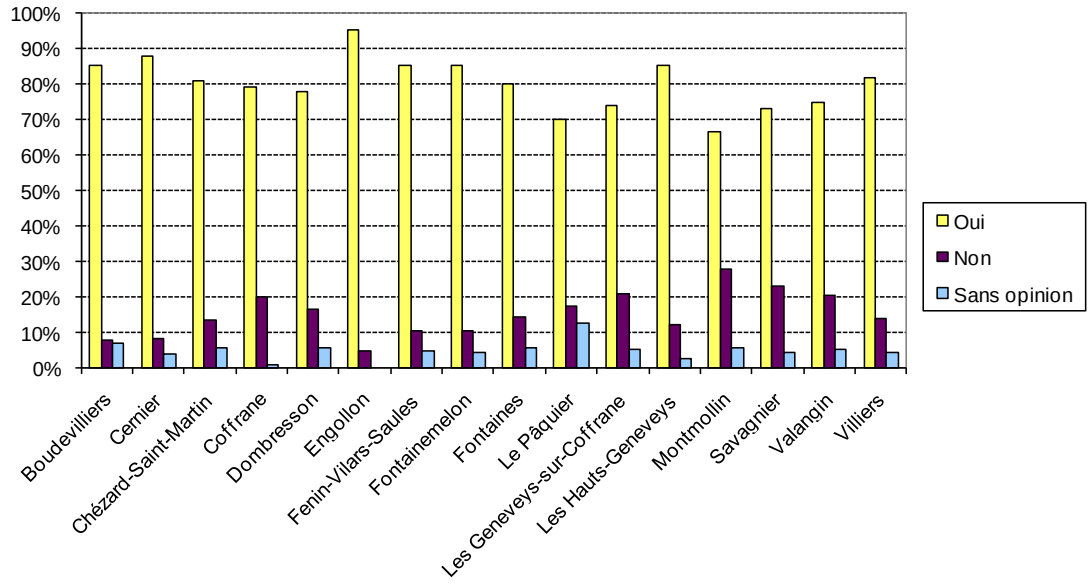

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 4-11 : Périmètre de collaboration souhaité - Avec d'autres communes

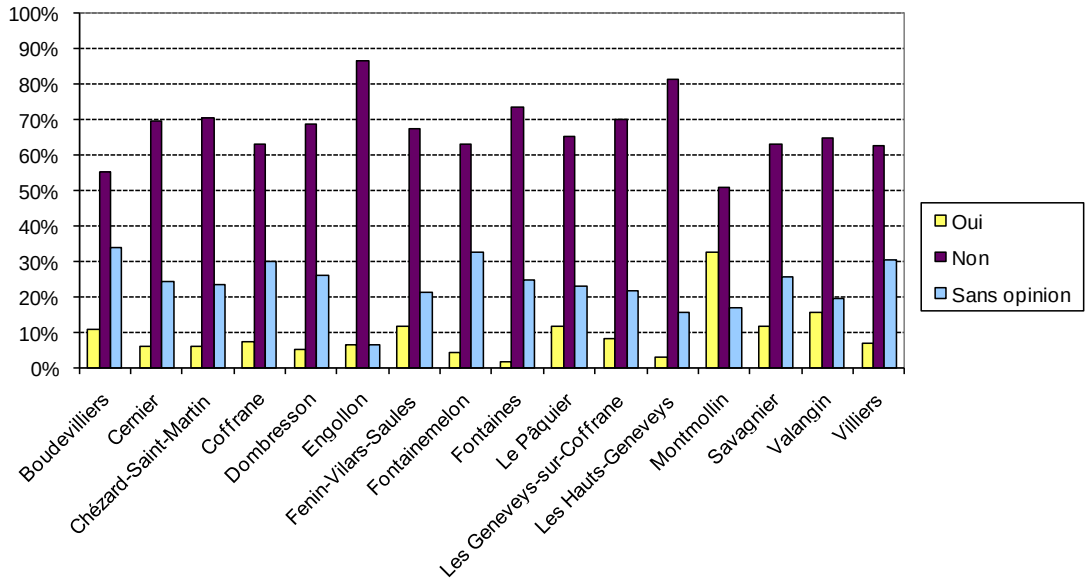

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Périmètre de la collaboration. Les figures 4-9 à 4-11 présentent, pour chacune des communes sous revue, le périmètre de collaboration souhaité, qu'il s'agisse de collaborations au cas par cas, de collaborations par groupes de prestations, ou d'une fusion de communes. Le premier périmètre proposé, soit un rapprochement avec les communes environnantes uniquement, est dans l'ensemble accueilli de manière mitigée. Les répondants de neuf communes sur seize (Coffrane, Dombresson, Fontainemelon, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers) sont plus de 50.0% à penser qu'il faudrait inclure uniquement les communes environnantes dans le périmètre de collaboration. Ces taux n'atteignent cependant pas plus de 60.0% alors qu'ils sont tous plus élevés pour un périmètre de rapprochement incluant toutes les communes du Val-de-Ruz. En effet, les pourcentages de « oui » pour un périmètre regroupant l'ensemble des communes du Val-de-Ruz varient entre 66.7% (Montmollin) à 95.2% (Engollon). L'inclusion d'autres communes dans le périmètre de rapprochement ne semble en revanche pas opportune. Toutes les communes atteignent un taux de « non » supérieur à 50.0% (de 50.7% pour la commune de Montmollin à 86.7% pour la commune d'Engollon).

Sentiment d'appartenance géographique. La figure 4-12 présente le sentiment d'appartenance géographique du corps électoral des seize communes sous revue. D'une manière générale, le sentiment d'appartenance des répondants se joue entre leur commune, le Val-de-Ruz et le Canton de Neuchâtel. Les répondants des communes de Cernier (40.4%), Chézard-Saint-Martin (39.5%), Fenin-Vilars-Saules (33.0%), Fontainemelon (38.3%), Fontaines (36%), Les Hauts-Geneveys (37.2%) et Villiers (48.8%) se sentent avant tout appartenir au Val-de-Ruz. Dans les communes de Coffrane (32.3%), Le Pâquier (43.3%), Montmollin (38.5%) et Savagnier (41.4%), le sentiment d'appartenance est plus fort pour la commune.

Les répondants de Valangin (28.5%) se sentent en revanche appartenir en priorité au canton de Neuchâtel. Les communes de Boudevilliers, Dombresson, Engollon et Les Geneveys-sur-Coffrane, ont des résultats plus partagés. Les répondants de la commune de Boudevilliers se sentent appartenir à leur commune et au canton de Neuchâtel à hauteur 26.9% pour chacune des deux options et au Val-de-Ruz à hauteur de 26.4%. La commune de Dombresson recense 33.1% de répondants se sentant appartenir au Val-de-Ruz et 32.0% à leur commune. Les répondants de la commune d'Engollon se sentent appartenir à leur commune et au Val-de-Ruz à hauteur de 42.4% pour chacune des options. La commune des Geneveys-sur-Coffrane a, pour sa part, 30.3% des répondants se sentant appartenir au Val-de-Ruz et 28.7% au canton de Neuchâtel.

Figure 4-12 : Appartenance géographique

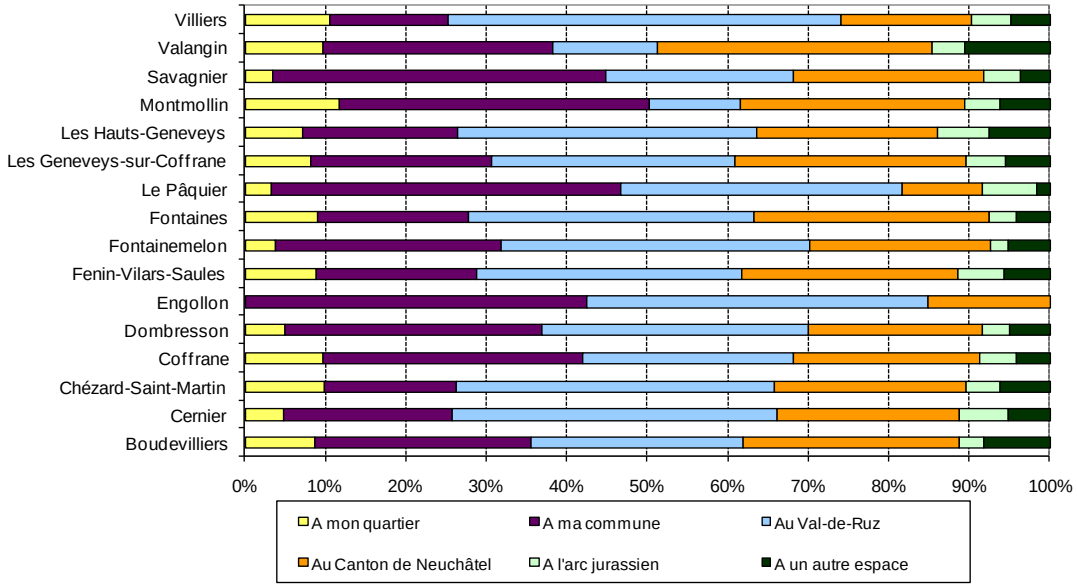

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Points clés. Il existe une volonté affirmée de **collaboration entre l'ensemble des communes du Val-de-Ruz**. Cette option recueille entre 66.7% (Montmollin) et 95.2% (Engollon) d'avis favorables. Vient ensuite l'option d'une collaboration avec les communes voisines uniquement, qui ne recueille jamais plus de 60.0% d'avis favorables, mais tout de même un score de plus de 50.0% dans neuf communes. L'intégration d'autres communes dans le périmètre de l'étude ne trouve pour sa part pas grâce auprès des personnes ayant répondu à l'enquête, ladite option ne dépassant le taux de 50.0% dans aucune des seize communes !

Le sentiment d'appartenance des répondants confirme cette tendance puisque les répondants de onze communes sur seize se sentent principalement appartenir au Val-de-Ruz.

4.3 EFFETS POSITIFS ET NÉGATIFS ATTENDUS SUITE À UN RAPPROCHEMENT

Un rapprochement entre communes produit plusieurs changements[16]. Ceux-ci peuvent être positifs ou négatifs. Les figures 6-17 à 6-33 reproduites à l'annexe 6.4 illustrent l'intensité des différents effets attendus suite à un rapprochement intercommunal pour chaque commune sous revue. Le premier item présenté dans chaque graphique est celui pour lequel le plus grand nombre de répondants attend un effet tout à fait ou plutôt positif en cas de rapprochement. Les items suivants sont classés de haut en bas suivant ce critère, dans l'ordre décroissant.

Note technique. Les pourcentages indiqués ci-dessous tiennent compte de l'évaluation « Aucun changement ». Donc, un pourcentage inférieur à 50.0% de changement positif n'indique pas automatiquement que l'appréciation soit négative (d'autant moins que la proportion de « Aucun changement » est importante). Il montre simplement que la proportion de répondants s'attendant audit effet est inférieure à la majorité absolue (les répondants pouvant avoir des attentes négatives… ou pas d'attentes).

Attentes positives en cas de fusion. La lecture de ces figures révèle tout d'abord que sept sur huit des effets positifs attendus suite à un rapprochement se retrouvent dans la moitié ou plus de la moitié des communes sous-revue.

- **Renforcement du poids de la commune face à l'extérieur.** Cet effet atteint des pourcentages supérieurs à 50.0% dans quinze communes sur seize, soit toutes les communes sous revue à l'exception de la commune de Valangin. Précisons tout de même que le taux de « Changement positif » de cette commune est de 48.3% et que le taux de « Sans opinion » (13.6%) est élevé. La moyenne des seize communes, quant à elle, s'établit à 61.6% d'effets positifs attendus ;

- **Amélioration du coût des prestations communales.** Quinze communes atteignent des résultats de « Changement positif » allant de 55.6% (Montmollin) à 74.1% (Chézard-Saint-Martin). Quant à la moyenne, elle s'élève à 61.2% de changements positifs attendus ;

- **Amélioration de la mobilité et des transports.** La majorité absolue de « Changement positif » est atteinte dans douze communes (Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin et Savagnier). Les taux vont de 51.3% (Chézard-

[16] Pour une justification théorique des items introduits dans le questionnaire, voir Soguel N. & Beutler T. (2006), *Citizens' Expectations and Fears Regarding Municipal Amalgamation: The Case of Two Swiss Municipalities*, Working Paper IDHEAP, 5/2006, Lausanne-Chavannes, 2006.

Saint-Martin) à 82.1% (Le Pâquier). La moyenne de changement positif attendu est de 59.9% ;

- **Abaissement du niveau des impôts.** Plus de 50.0% des répondants de douze communes estiment qu'une collaboration apporterait un changement positif au niveau des impôts. Il s'agit des communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Savagnier et Villiers. Les taux se situent entre 51.6% à Boudevilliers et 75.8% à Chézard-Saint-Martin. La moyenne des communes du Val-de-Ruz atteint 58.4%.

Les trois prochains items comptabilisent également des taux de « Changement positif » de plus de 50.0% dans plusieurs communes, mais de manière moins nette en comparaison avec les quatre items précédents.

- **Développement de la commune.** Le pourcentage pressentant un changement positif de cet item atteint la majorité absolue dans neuf communes sur seize. Il s'agit des communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Fenin-Vilars-Saules, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Valangin et Villiers. Les résultats se situent entre 51.5% à Chézard-Saint-Martin et 64.6% aux Hauts-Geneveys. Les communes de Coffrane, Dombresson et Fontaines atteignent tout de même la majorité relative (49.7% pour Coffrane, 48.6% pour Dombresson et 49.7% pour Fontaine). La moyenne des communes du Val-de-Ruz est de 51.4% ;

- **Renforcement de la vie associative.** Pour neuf communes, la majorité absolue des répondants estiment qu'une fusion aurait un impact positif sur la vie associative (Boudevilliers, Cernier, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Valangin et Villiers). Les résultats vont de 50.9% à Villiers à 69.5% aux Hauts-Geneveys. Les communes des Geneveys-sur-Coffrane et de Fontainemelon montrent une majorité relative avec un pourcentage de changement positif plus important que les autres modalités, mais inférieur à 50.0% (49.3% pour Les Hauts-Geneveys, 47.2% pour Fontainemelon). La moyenne des seize communes est de 50.2% ;

- **Amélioration de la qualité des prestations.** Neuf communes, soit Cernier, Chézard-Saint-Martin, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Valangin et Villiers, ont plus de 50% de répondants d'avis qu'une fusion apporterait un changement favorable en termes de qualité des prestations (de 50.3% à Montmollin à 75% à Fenin-Vilars-Saules). Ledit taux est de 49.7% à Fontaines et à Coffrane. La moyenne des communes du Val-de-Ruz atteint 52.6%.

Attentes neutres ou négatives en cas de fusion. Les attentes des répondants des communes du Val-de-Ruz sont mitigées quant aux éléments suivants :

- **Perte du service de proximité.** Seuls les répondants de trois communes estiment à la majorité absolue qu'une fusion entrainerait un changement positif quant au service de proximité. Il s'agit des communes d'Engollon (64.5%), Fenin-Vilars-Saules (55.3%) et Les Hauts-Geneveys (54.9%).En ce qui concerne les autres communes, les résultats de changement positif varient de 35.5% (Fontainemelon) à 49.1% (Le Pâquier). La moyenne de changement positif est de 45.7%... donc une crainte certaine en termes de perte de proximité ;

- **Baisse de l'intérêt des citoyens pour la politique communale.** Les répondants de toutes les communes du Val-de-Ruz estiment qu'une fusion n'engendrerait aucun changement, voire un changement négatif dans l'intérêt des citoyens pour la politique communale. Les taux de changement positif vont de 26.1% à Savagnier à 43.4% à Fenin-Vilars-Saules. La moyenne des résultats de changement positif des seize communes est de 33.2% ;

- **Perte de l'identification des citoyens à leur commune.** Les seize communes ont des résultats de changement positif en-dessous de 50.0% (de 14.7% à Coffrane à 29.9% à Fenin-Vilars-Saules). Avec une moyenne de 22.1% de changement positif, il s'agit de l'effet escompté en cas de rapprochement, voire de fusion des communes du val-de-Ruz, le moins favorable.

Autonomie décisionnelle. La figure 4-13 représente l'évaluation des répondants quant à l'autonomie décisionnelle de leur commune. Dans l'ensemble, les répondants estiment que l'autonomie de leur commune est faible. En effet, onze communes privilégient la modalité « Autonomie faible » avec des résultats se situant entre 51.5% (Savagnier) et 64.0% (Les Hauts-Geneveys). Il s'agit des communes de Boudevilliers, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Engollon, Fenin-Vilars-Saule, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Savagnier, Valangin, et Villiers. Les communes de Fontaines, Montmollin, Dombresson, Cernier et Fontainemelon voient quant à elles une majorité relative (et non absolue) de répondants estimant que leur commune ne dispose que d'une autonomie faible. La majorité relative des répondants de Cernier et Fontainemelon estiment que leur commune possède une autonomie décisionnelle moyenne, voire importante (41.6% pour Cernier et 46.5% pour Fontainemelon).

Figure 4-13 : Autonomie décisionnelle

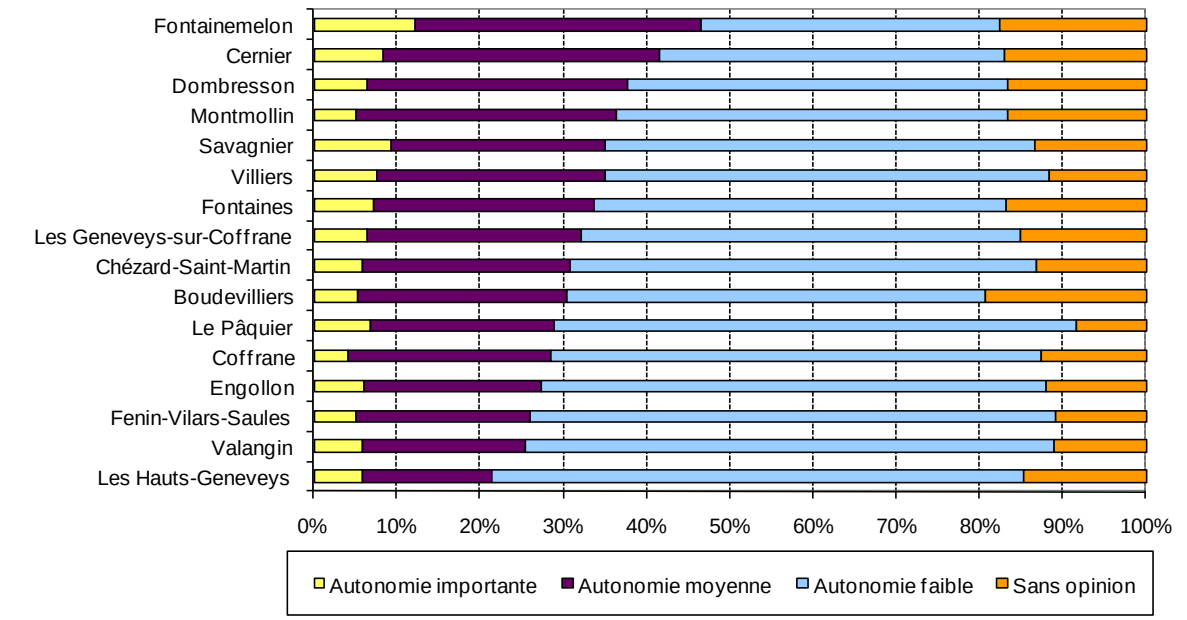

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Points clés. Les principales attentes positives en cas de fusion concernent le renforcement du poids de la commune face à l'extérieur, l'amélioration du coût des prestations communales, l'amélioration de la mobilité et des transports et l'abaissement du niveau des impôts. A l'inverse, **les principales attentes négatives (ou neutres)** portent sur le service de proximité, l'intérêt des citoyens pour la politique communale et l'identification des citoyens à leur commune.

Dans l'ensemble, les répondants des communes du Val-de-Ruz estiment que **l'autonomie décisionnelle de leur commune est faible.** Seules les communes de Cernier et Fontainemelon recense une (petite) majorité relative de répondants évaluant que leur commune a une autonomie décisionnelle moyenne voire importante.

4.4 ANALYSE DES FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ATTITUDE FACE À UN RAPPROCHEMENT ENTRE COMMUNES

Attitude face à un renforcement de la collaboration – variable dépendante. L'analyse qui suit mesure l'influence de certains éléments sur l'attitude des répondants face à un renforcement de la collaboration entre les communes du Val-de-Ruz. Pour cette analyse, on utilise une variable reflétant l'attitude du répondant quant à un renforcement de la collaboration intercommunale. La variable prend la valeur (1) si le répondant ne souhaite pas un renforcement de ladite collaboration et (2) s'il est partisan dudit renforcement[17]. L'analyse cherche à expliquer quels sont les facteurs qui accroissent ou réduisent la probabilité qu'une personne ait répondu (1) ou (2). Le modèle montre ainsi quelles sont les différentes variables explicatives de la probabilité de souhaiter ou non un rapprochement accru entre les communes.

Niveau de significativité. La colonne « significativité » des tableaux 4-1 à 4-4 indique le niveau de significativité de la variable[18]. Lorsqu'une variable explicative influence significativement l'attitude quant à un renforcement de la collaboration intercommunale, une, deux ou trois étoiles apparaissent en regard de la variable considérée. Plus le nombre d'étoiles est élevé, plus la significativité est grande. Si aucune étoile n'est mentionnée face à une variable, cela signifie que la variable n'est pas suffisamment significative pour être présentée. Du coup, la cellule correspondante est laissée vide. Si une variable recensée dans le questionnaire n'est pas mentionnée dans une catégorie, cela doit donc être interprété comme une absence de significativité. Ainsi, si par exemple la variable « sexe » n'apparaît pas, cela signifie simplement que l'attitude des femmes et des hommes n'est pas statistiquement différente par rapport au renforcement de la collaboration intercommunale.

Effet marginal. La colonne « effet marginal » indique l'influence d'un changement marginal de la valeur d'une variable sur la probabilité d'être favorable à un renforcement de la collaboration intercommunale. Un coefficient d'effet marginal positif montre donc une volonté de renforcer la collaboration lorsque la valeur de la variable indépendante augmente. Un coefficient négatif indique pour sa part une

---

[17] Etant donné que la variable à expliquer (attitude du répondant face à un renforcement de la collaboration) est une variable discrète, le modèle estimé est de type probabiliste. Techniquement, le modèle statistique estimé est un modèle probit ordonné.

[18] Techniquement, le niveau de significativité est équivalent à la notion statistique de probabilité d'erreur de type I. Une erreur de type I survient lorsque l'on rejette, sur la base de la procédure statistique appliquée aux données, l'hypothèse que l'on cherche à tester alors qu'en réalité celle-ci est vraie. Le niveau de significativité peut être interprété comme la probabilité de se tromper en affirmant que la variable considérée a véritablement une influence sur le niveau souhaité de collaboration. Plus le niveau de significativité est faible, plus l'existence d'un lien entre la variable explicative et la variable expliquée est probable. Les tableaux ne contiennent que les variables dont le niveau de significativité est inférieur à 10%. Un niveau de significativité inférieur à 1% est indiqué par (***), un niveau inférieur à 5% par (**) et un niveau inférieur à 10% par (*). Une cellule laissée vide signifie que la variable n'est pas significative à un niveau de 10%.

volonté de ne pas renforcer ladite collaboration lorsque la valeur de la variable indépendante augmente.[19].

Note technique. La taille restreinte des communes participant au projet entraîne des problèmes statistiques de multicollinéarité. C'est pourquoi les analyses ci-dessous sont effectuées pour les communes sous revue dans leur ensemble.

Influence du degré de satisfaction relatif aux prestations communales. Les résultats d'un premier groupe de facteur explicatifs sont représentés par le tableau 4-1. Il s'agit du degré de satisfaction relatif à la qualité des prestations communales[20]. La qualité des prestations fournies dans le domaine du service de l'eau influence de manière très significative (***) l'attitude des répondants par rapport à l'acceptation d'une fusion. Le seuil de significativité relatif à la satisfaction quant à la qualité du ramassage et du tri des déchets est moins élevé (**).

Tableau 4-1 : Influence des différents effets attendus sur la probabilité d'accepter une fusion

	Effets sur la volonté d'accepter une fusion	
Satisfaction face à la qualité des prestations	Effet Marginal	Significativité
Ramassage et tri des déchets	+0.0555369	0.015**
Servcice de l'eau	-0.0869481	0.001***

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Ce tableau montre que moins un répondant apprécie la qualité de la prestation service de l'eau, plus la probabilité est grande qu'il soit favorable à un renforcement de la collaboration entre les communes du Val-de-Ruz. Il montre également que plus un répondant apprécie la qualité de la prestation ramassage et tri de déchets, plus la probabilité est grande qu'il soit favorable audit rapprochement.

Influence des effets attendus. Le tableau 4-3 ci-dessous présente les résultats obtenus pour un deuxième groupe de facteurs explicatifs, à savoir les attentes envers une fusion des communes du Val-de-Ruz. Quatre effets attendus ont une influence très significative (***) sur l'acceptation d'un rapprochement

[19] Par exemple, le fait que le répondant se sente appartenir au Val-de-Ruz augmente significativement la probabilité que ledit répondant soit en faveur d'une fusion entre les communes sous revue. Cela nous permet donc de dire que les personnes se sentant appartenir au Val-de-Ruz sont plus favorables que les autres (c'est-à-dire que les personnes qui n'en attendent pas d'effets positifs) à une fusion.

[20] Soulignons que si les variables explicatives sont présentées dans plusieurs tableaux successifs pour des questions de simplicité, les résultats proviennent d'un seul modèle. Autrement dit, le modèle statistique estimé comprend l'ensemble des variables explicatives présentées dans les divers tableaux.

intercommunal, voire d'une fusion : le poids de la commune face à l'extérieur – le développement de la commune – le coût des prestations communales – la qualité des prestations communales.

Tableau 4-2 : Influence des différents effets attendus sur la probabilité d'accepter une fusion

	Effets sur la volonté d'accepter une fusion	
Effets attendus	Effet Marginal	Significativité
Poids de la commune face à l'extérieur	+0.1821907	0.000***
Développement de la commune	+0.1151391	0.001***
Coût des prestations communales	+0.1190401	0.000***
Qualité des prestations communales	+0.1722621	0.000***

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Plus un répondant attend un effet positif au niveau du poids de la commune face à l'extérieur, du développement de la commune, du coût des prestations communales ou encore au niveau de la qualité des prestations communales, plus il est favorable à un rapprochement intercommunal, voire à une fusion. La considération des effets marginaux montre également que ces influences sont plus fortes pour le poids de la commune face à l'extérieur ainsi que pour la qualité des prestations communales que pour le développement de la commune et le coût des prestations communales.

Variables sociodémographiques. Le tableau 4-3 montre que trois variables sociodémographiques ont un degré de significativité élevé (***). Il s'agit de l'acceptation d'une charge d'élu en cas de fusion, du sentiment d'appartenance au Val-de-Ruz ainsi que l'âge du répondant. Deux variables ont un degré de significativité moins élevé (**). Il s'agit du fait d'être ou d'avoir été membre élu ou désigné des autorités locales et de l'acceptation d'une charge d'élu dans la commune.

Quatre variables influencent de manière favorable l'attitude face à un rapprochement, voire à une fusion entre les communes du Val-de-Ruz : le fait qu'un répondant soit prêt à accepter une charge d'élu en cas de fusion – le fait d'être ou d'avoir été membre élu ou désigné des autorités locales - le fait d'être âgé - et le faire de se sentir appartenir au Val-de-Ruz. La dernière variable – le fait d'être prêt à accepter une charge d'élu dans sa commune - influence de manière négative l'attitude face à un rapprochement, respectivement une fusion entre les communes du Val-de-Ruz.

Tableau 4-4 : Influence des variables sociodémographiques sur la probabilité d'accepter une fusion

	Effets sur la volonté d'accepter une fusion	
Variables sociodémographiques	Effet Marginal	Significativité
Prêt à accepter une charge d'élu en cas de fusion	+0.3388697	0.000***
Membre élu de la commune	+0.0995368	0.014**
Appartenance	+0.0703569	0.000***
Age	+0.0955567	0.000***
Prêt à accepter une charge d'élu dans la commune	-0.1152235	0.019**

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Points clés. La qualité de la prestation **ramassage et tri de déchets** influence de manière favorable et statistiquement significative l'attitude des répondants quant à un renforcement de la collaboration entre les communes du Val-de-Ruz. La qualité de la prestation **service de l'eau**, en revanche, influence de manière défavorable et statistiquement significative l'attitude des répondants face audit renforcement.

Les effets attendus sur le **poids de la commune face à l'extérieur**, le **développement de la commune**, le **coût et la qualité des prestations communale** influencent de manière favorable et statistiquement significative l'attitude des répondants quant à un renforcement de la collaboration intercommunale.

Quatre variables sociodémographique influencent de manière favorable et statistiquement significative l'attitude des répondants face à un renforcement de la collaboration intercommunale. Il s'agit du fait d'être prêt à accepter une **charge d'élu en cas de fusion,** d'être ou d'avoir été **membre élu ou désigné des autorités locales,** de **l'âge** du répondant et du **sentiment d'appartenance au Val-de-Ruz.** Une variable sociodémographique, être prêt à accepter une **charge d'élu dans sa commune**, influence de manière défavorable et statistiquement significative l'attitude des répondants face à un renforcement de la collaboration entre les seize communes sous revue.

5. RECOMMANDATION

Objectif. L'objectif du présent chapitre consiste à élaborer, à partir des éléments présentés aux chapitres précédents, une recommandation quant à l'opportunité d'entrer dans un processus de rapprochement, voire de fusion des communes de Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers.

Portée de la recommandation. L'enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz permet de renseigner les autorités politiques desdites communes sur les points suivants :

- **Principe d'un renforcement de la collaboration.** L'opportunité de mener plus avant une réflexion quant à un rapprochement intercommunal pouvant aller jusqu'à une fusion ;
- **Intensité de la collaboration.** Les formes de collaboration à considérer ;
- **Périmètre de la collaboration.** Le cercle des communes à intégrer dans le processus.

Pour ce faire, elle recense le degré d'ouverture du corps électoral à l'idée d'un renforcement de la collaboration intercommunale pouvant aller jusqu'à la fusion des communes sous revue. Elle évalue également si ledit corps électoral n'est pas *a priori* opposé audit renforcement… et avec quelles communes celui-ci est possible.

Considérants. Les recommandations ci-dessous se fondent sur les considérants suivants :

- **1-Renforcement de la collaboration.** Les répondants de toutes les communes du Val-de-Ruz plébiscitent un renforcement de la collaboration intercommunale. Les taux d'avis favorables se situent entre 64.6% à Boudevilliers et 84.4% aux Geneveys-sur-Coffrane. Les (rares) opposants soutiennent le maintien des collaborations existantes ;
- **2-Forme de la collaboration.** Toutes les formes de rapprochement doivent être prises en compte (soit une collaboration au cas par cas – prestation par prestation, une collaboration étendue – par groupes de prestations et une fusion de communes – création d'une seule entité politique et administrative). Une seule commune (Les Hauts-Geneveys) exclut une forme de rapprochement (collaboration au cas par cas). L'option d'une fusion de commune recueille globalement l'approbation la plus large… mais pas dans toutes les communes ;

- **3-Périmètre du projet.** Les données relatives au périmètre du projet montrent que toutes les communes sous revues plébiscitent une collaboration avec l'ensemble des communes du Val-de-Ruz. Les résultats de « oui » pour une collaboration avec l'ensemble des communes varient de 66.7% (Montmollin) à 95.2% (Engollon)

Points clés - Recommandation. Considérant les éléments ci-dessus, les **recommandations** émanant de l'enquête réalisée auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz peuvent s'énoncer comme suit :

- En tenant compte des résultats de l'enquête, entrer dans la **phase stratégique** du projet (définition de la forme idéale du rapprochement, du périmètre définitif et des lignes de force dudit rapprochement) ;

- Considérer dans cette phase stratégique **l'ensemble des formes de rapprochement** intercommunal. Aucune forme de rapprochement n'est à exclure *a priori,* une attention particulière devant être accordée à l'option **fusion de communes**, respectivement à un rapprochement par groupes de prestations ;

- Réaliser cette phase stratégique avec **les seize communes** ayant participé à l'étude préliminaire (Boudevilliers, Cernier, Coffrane, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Fontainemelon, Fontaines, Le Pâquier, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, Montmollin, Savagnier, Valangin et Villiers), ceci sans élargir le périmètre… puisque les répondants de chacune desdites communes se déclarent dans une large majorité favorables à un renforcement des collaborations intercommunales.

A ce stade, **une seule et unique décision doit donc être prise…** celle d'entrer ou non dans la phase stratégique avec les seize communes sous revue. Cette étape stratégique doit déterminer la forme idéale pour un rapprochement, respectivement s'assurer que la fusion est bien – sous l'angle stratégique – la forme de rapprochement la plus indiquée par rapport aux autres formes possibles. Elle doit également déterminer quels devraient être les contours (périmètre, etc.) d'une (ou de plusieurs) nouvelle(s) commune(s) née(s) d'un rapprochement, respectivement d'une fusion des communes existantes, ainsi que les lignes de force desdits rapprochements.

6. ANNEXES

6.1 PROTOCOLE ET STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE

Objectif de la section. Cette section a pour objectif de présenter, pour le lecteur intéressé, les éléments techniques de l'enquête auprès de la population. La première partie détaille le protocole d'enquête et la seconde résume le contenu du questionnaire.

6.1.1 PROTOCOLE D'ENQUÊTE

Protocole d'enquête. Le protocole d'enquête est présenté dans le tableau 6-1. L'enquête s'adresse à tous les résidents âgés de plus de 18 ans inscrits au registre électoral de chaque commune concernée. Elle est exhaustive au sens où un questionnaire est envoyé à chaque membre du corps électoral considéré[21]. Le questionnaire ne varie pas en fonction de la commune de résidence de la personne. Les questions sont fermées dans leur grande majorité. Le répondant doit choisir entre diverses réponses proposées. Le questionnaire comprend 24 questions organisées sur un support papier A3 recto-verso.

Administration du questionnaire. La confidentialité des réponses et l'anonymat de leur traitement sont garantis. Les questionnaires sont envoyés par poste, accompagnés d'une enveloppe réponse ainsi que d'une lettre signée au nom de la Commune par le Président et le Secrétaire. La lettre d'accompagnement indique au corps électoral qu'il sera informé quant aux résultats de l'enquête. Les questionnaires ont été envoyés le 15 octobre 2009, avec un délai de réponse au 2 novembre 2009 et un deuxième délai au 9 novembre 2009. Les questionnaires reçus hors délais n'ont pas été pris en compte.

6.1.2 STRUCTURE DU QUESTIONNAIRE

Structure du questionnaire. Le questionnaire est structuré en quatre parties. La première partie est destinée à faire entrer « en douceur » la personne interrogée dans la thématique. Cette partie comprend cinq questions. Après la question 1 renseignant sur la commune de domicile, les questions 2 à 5 sondent l'avis de la personne sur les prestations communales et les collaborations actuelles entre les communes sous revue.

Les six questions suivantes forment la deuxième partie qui représente le « cœur » du questionnaire. La question 6 cherche à savoir si le répondant est favorable à un renforcement de la collaboration intercommunale. Si la réponse est positive,

[21] Notons que l'exhaustivité porte ici sur l'envoi à chaque personne et non sur le fait que chaque personne contactée réponde. Le taux de réponse est analysé au chapitre 3.

trois questions subsidiaires suivent. Les questions 6A, 7 et 8 cherchent à savoir à quelle(s) forme(s) de collaboration les répondants sont le plus favorables, quelles nouvelles collaborations ils souhaiteraient et avec quelles communes. En cas de réponse négative, les questions subsidiaires 6B et 6C s'intéressent à l'opinion du répondant quant au maintien, respectivement à la réduction du niveau actuel de collaboration ainsi qu'aux domaines dans lesquels leur commune ne devrait pas collaborer. La question 9 s'intéresse aux attentes et craintes des personnes par rapport à un éventuel rapprochement entre les communes du Val-de-Ruz. Le sentiment des répondants vis-à-vis de l'autonomie décisionnelle de leur commune est étudié à la question 10. Pour finir, la question 11 cherche à identifier le sentiment d'appartenance des répondants.

Tableau 6-1 : Protocole d'enquête au corps électoral

Population visée	Population résidante en âge de voter selon le registre électoral
Type d'enquête	Exhaustive (envoi du questionnaire à l'ensemble de la population visée, par opposition à un procédé d'échantillonnage)
Similarité des questionnaires	Questionnaire identique pour chaque commune
Type de questions	Principalement fermées
Nombre de questions	24
Support du questionnaire	Feuille A3 recto/verso
Mode d'administration	Par courrier postal
Incitations à répondre	- Lettre adressée nominativement et signée au nom de la municipalité par le président et le Secrétaire municipal
	- Enveloppe-réponse préaffranchie adressée à l'Administration de la commune de résidence
Modalité de communication	- A déterminer par l'agence de communication
Confidentialité et anonymat dans le traitement	Garantis (mention sur l'enveloppe: "cette enveloppe ne sera pas ouverte par le bureau communal")
Information annoncée sur les résultats	- A déterminer par l'agence de communication
Date d'envoi	15 octobre 2009
Délai de renvoi	2 novembre 2009
Dernier délai pour les renvois tardifs	9 novembre 2009

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

La troisième partie comprend 11 questions sociodémographiques (questions 12 à 23). Elle permet d'expliquer l'attitude face à un rapprochement et de tester la représentativité de l'échantillon des répondants. Pour ce dernier élément, les informations suivantes sont utilisées : sexe, âge et état-civil. Pour terminer, la question 24 représente la quatrième partie. Elle est ouverte et permet aux répondants de faire part de leurs commentaires.

Points clés. L'enquête s'adresse à **tous les résidents** âgés de plus de 18 ans inscrits au registre électoral des communes concernées. Elle est donc « exhaustive », ceci contrairement à un sondage. Le **« cœur » du questionnaire** cherche à apprécier le degré d'ouverture de la personne par rapport à un **renforcement de la collaboration intercommunale**… et, le cas échéant, les **formes de collaboration à prendre en considération** (fusion – création d'une seule entité politique et administrative, collaboration par groupes de prestations, collaboration au cas par cas – prestation par prestation).

6.2 APPRÉCIATION DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Figure 6-1 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Boudevilliers

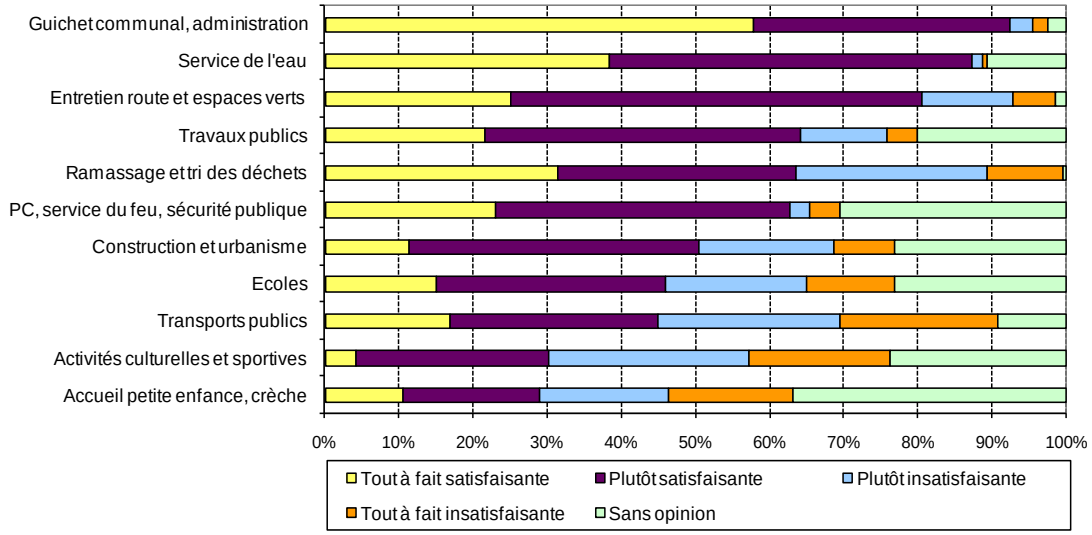

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-2 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Cernier

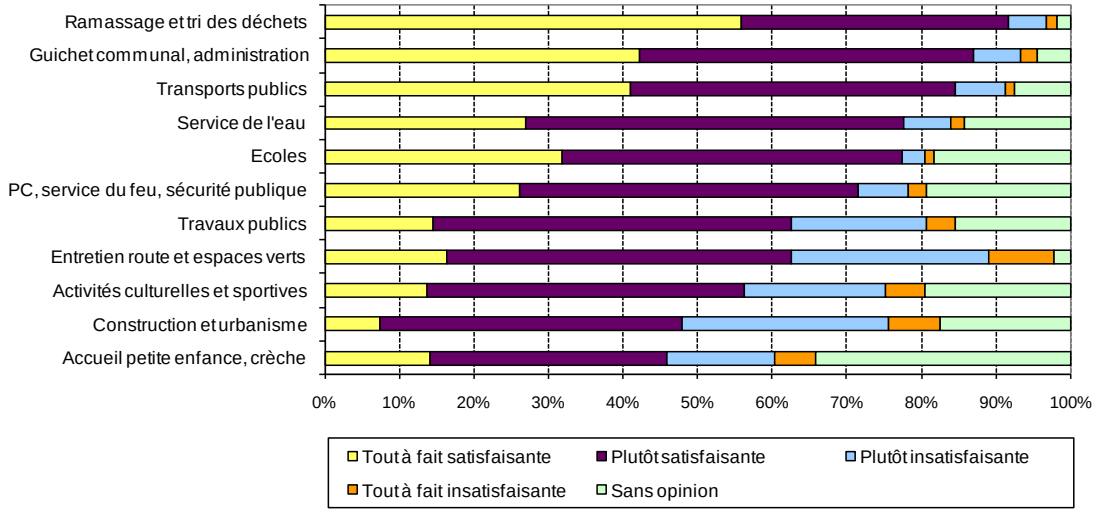

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-3 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune Chézard-Saint-Martin

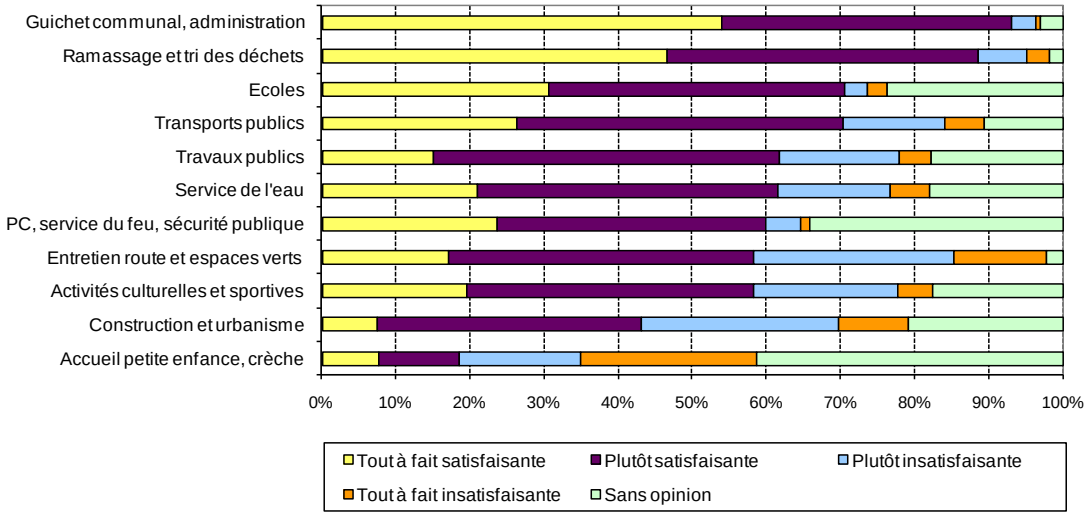

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz

Figure 6-4 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Coffrane

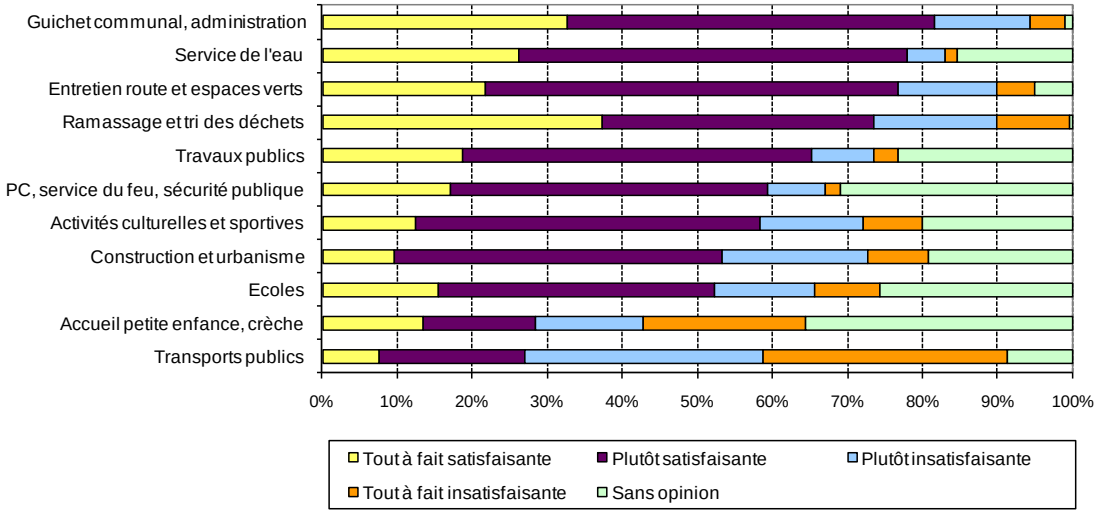

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-5 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Dombresson

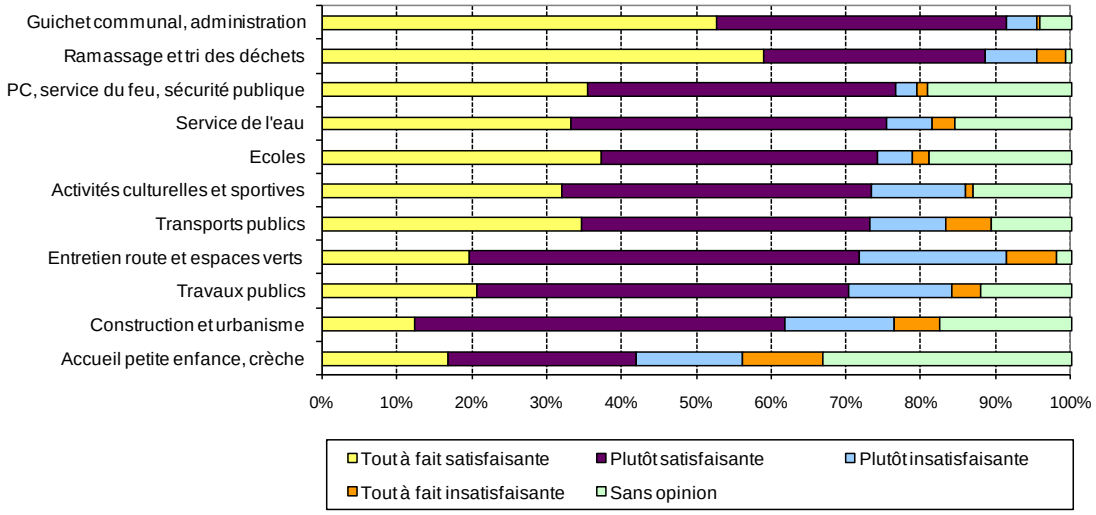

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz

Figure 6-6 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune d'Engollon

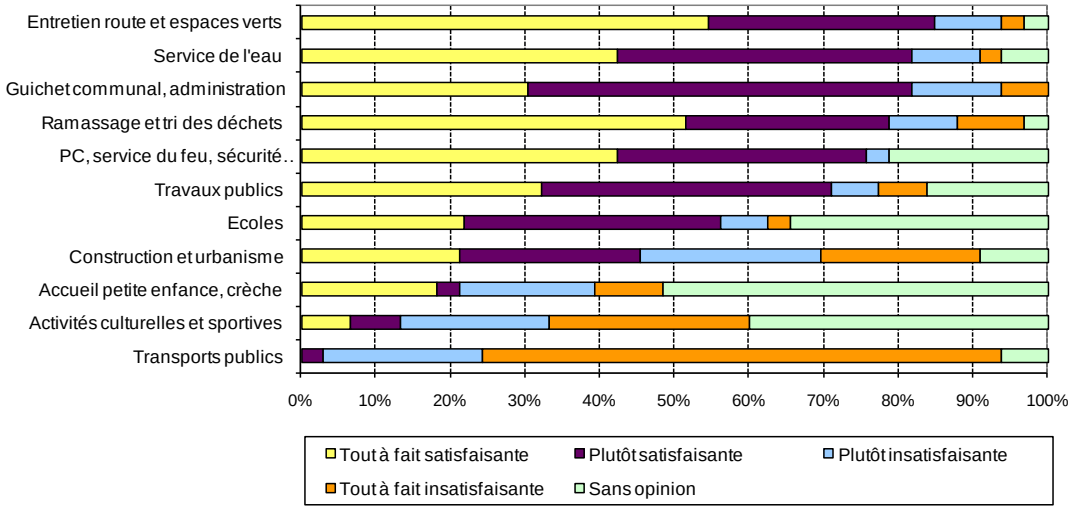

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-7 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Fenin-Vilars-Saules

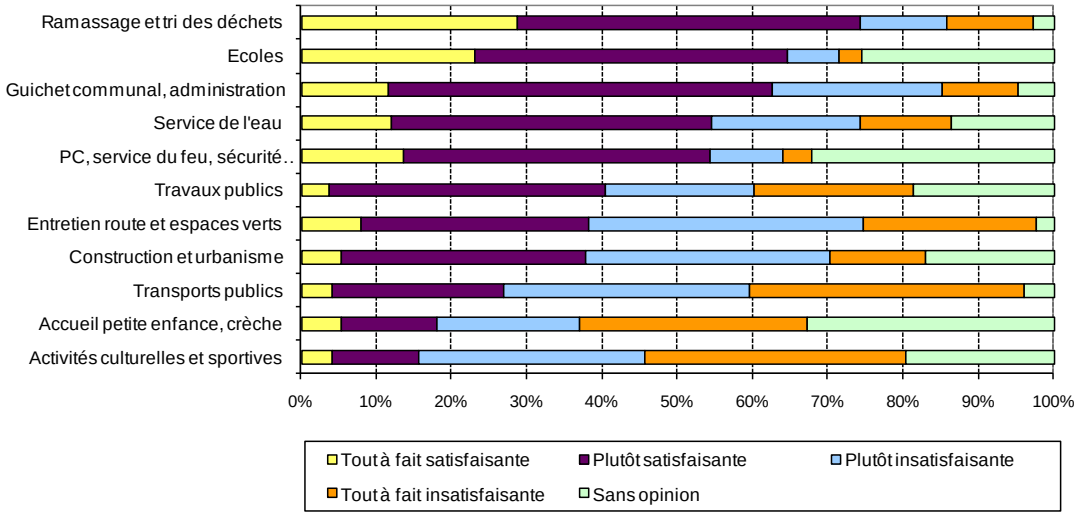

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz

Figure 6-8 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Fontainemelon

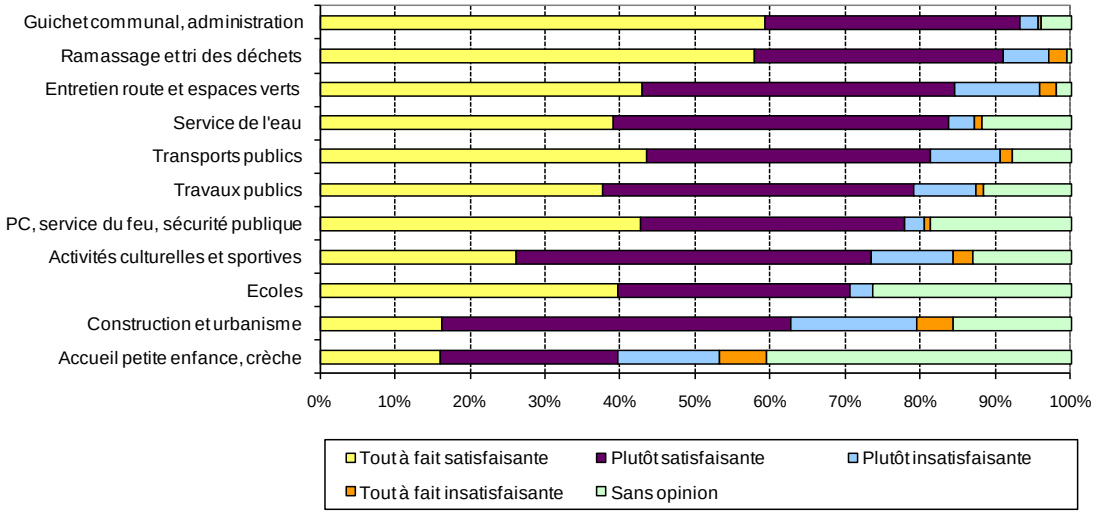

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-9 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Fontaine

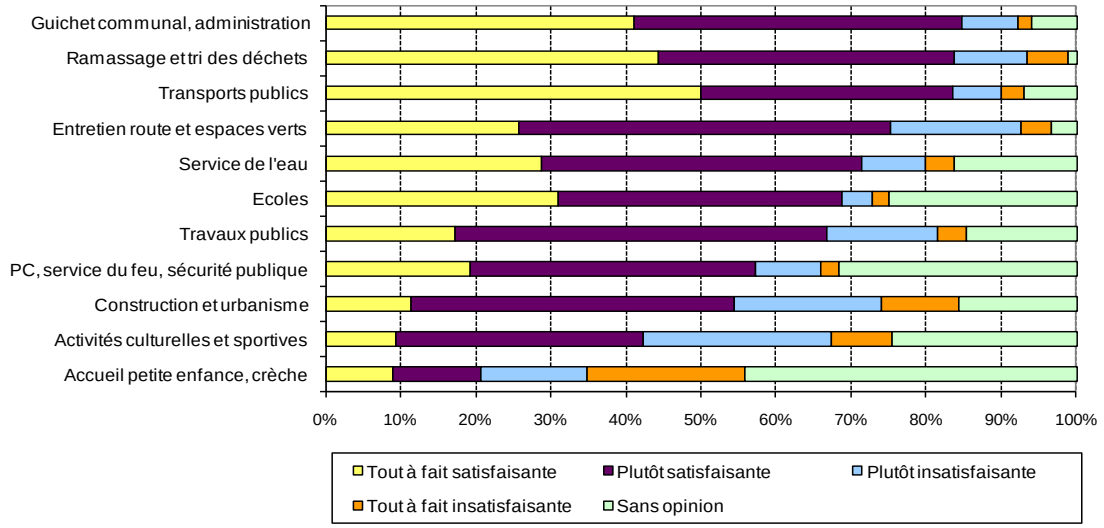

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-10 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Le Pâquier

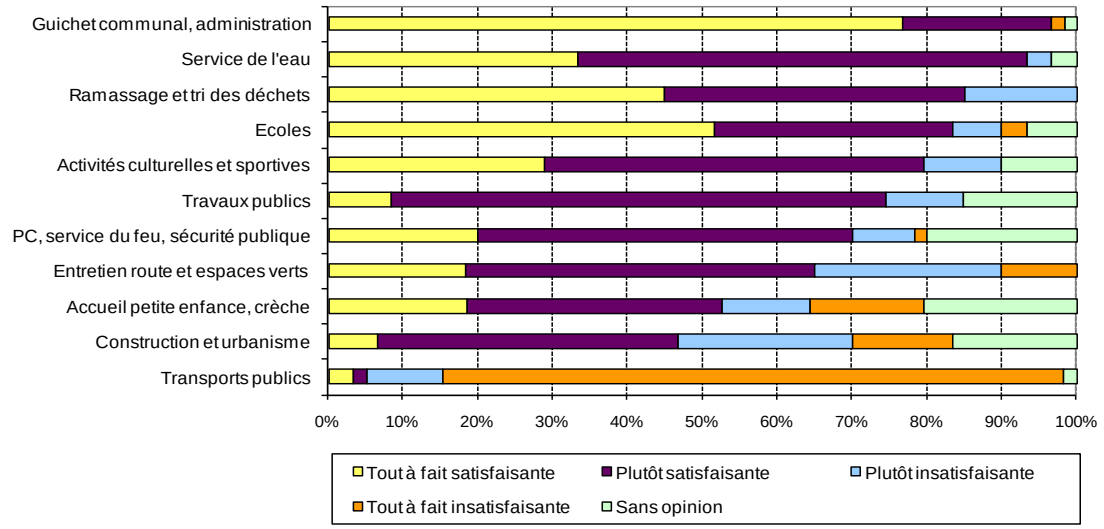

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-11 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Les Geneveys-sur-Coffrane

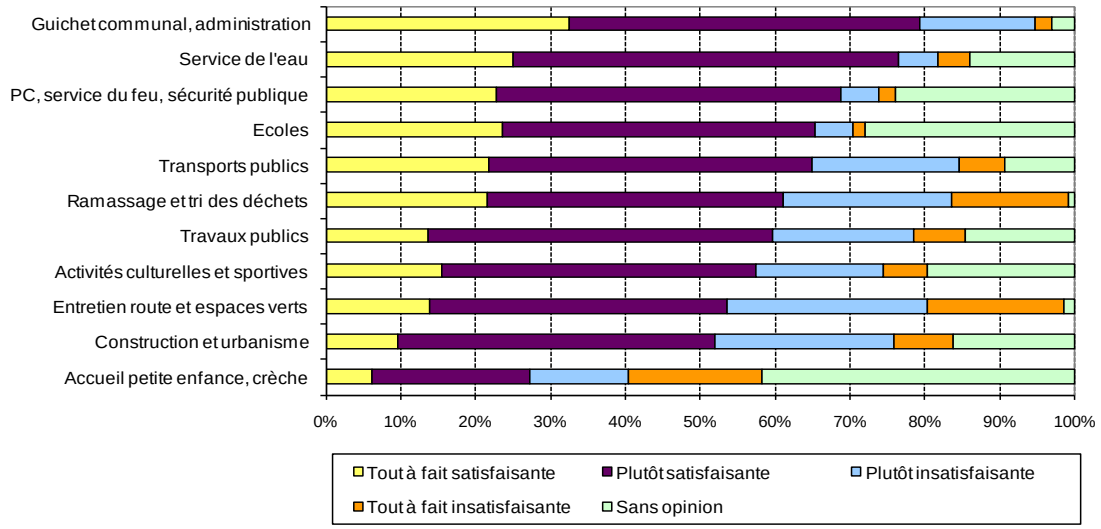

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-12 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Les Hauts-Geneveys

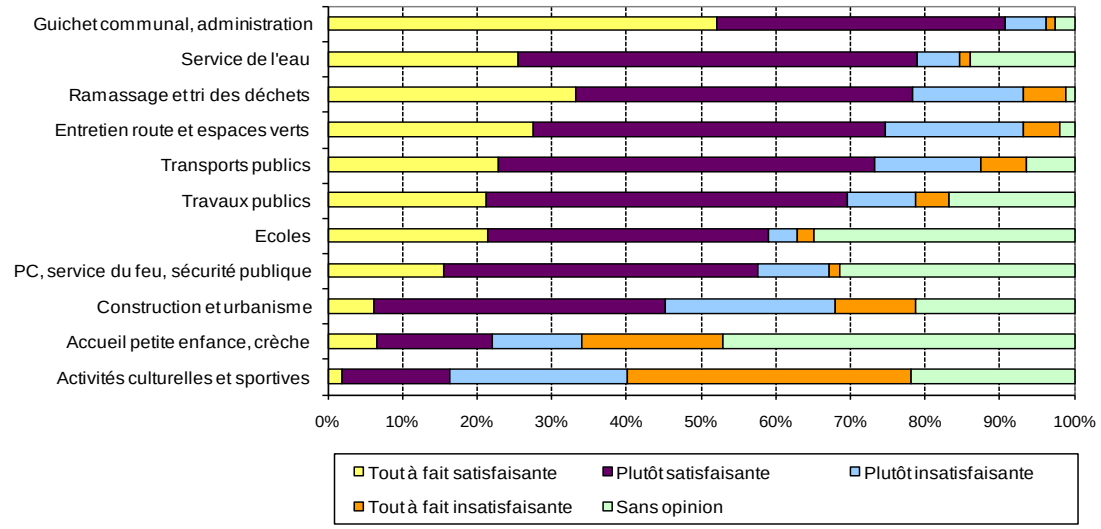

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-13 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Montmollin

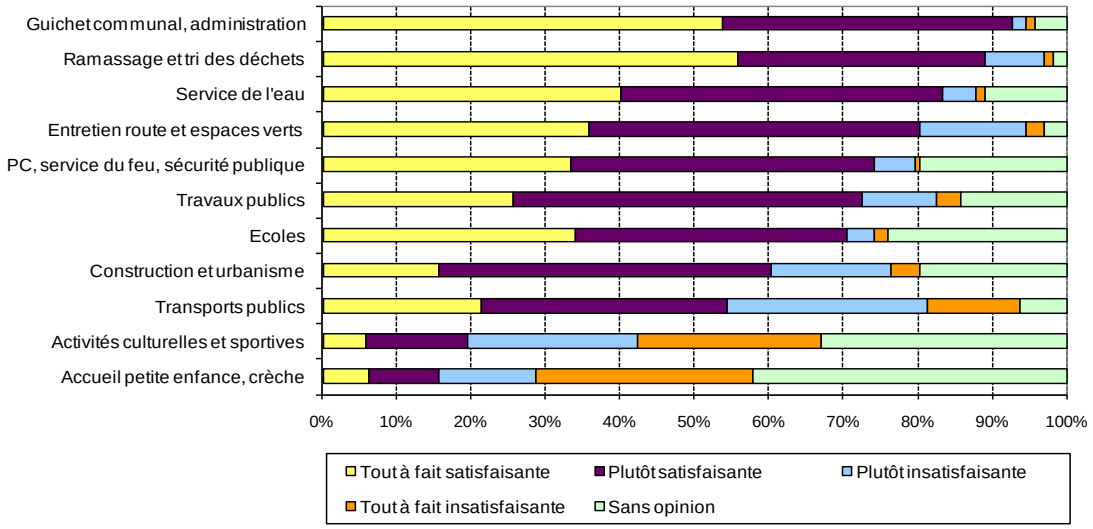

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-14 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Savagnier

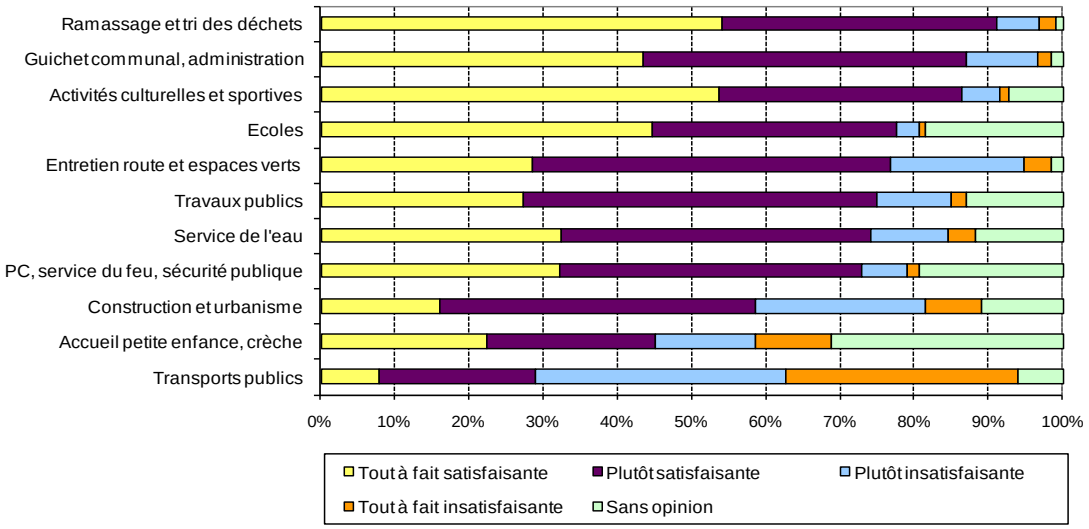

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-15 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Valangin

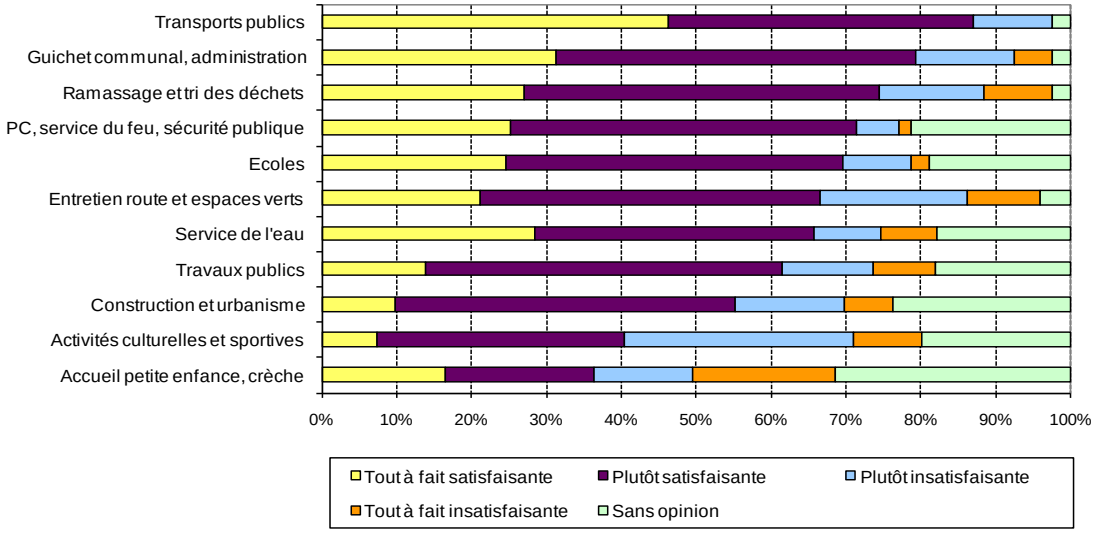

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

Figure 6-16 : Appréciation de la qualité des prestations fournies – Commune de Villiers

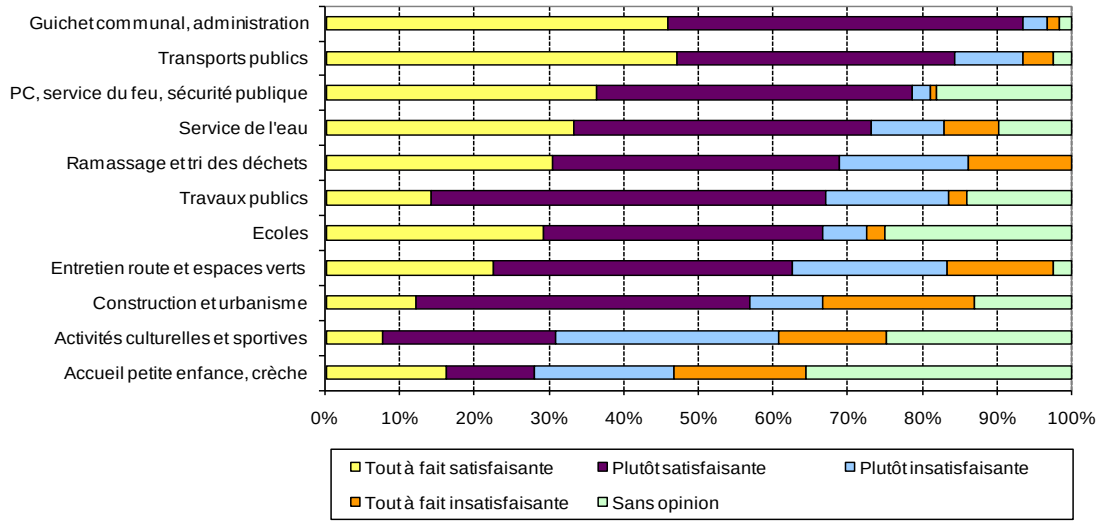

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes de Val-de-Ruz 2009

6.3 ATTITUDE FACE À UN RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION INTERCOMMUNALE

Tableau 6-2 : Nouvelles collaborations intercommunales

Nouvelles collaborations	Boudevilliers		Cernier		Chézard-Saint-Martin		Coffrane		Dombresson		Engollon		Fenin-Vilars-Saules		Fontainemelon		Fontaines		Le Pâquier		Les Geneveys-sur-Coffrane		Les Hauts-Geneveys		Montmollin		Savagnier		Valangin		Villiers		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Transports publics	22	17.5%	0	0.0%	9	19.6%	9	2.9%	0	0.0%	4	3.8%	23	8.9%	6	6.7%	9	9.3%	11	23.9%	12	3.8%	6	2.8%	13	12.3%	54	20.9%	0	0.0%	4	4.1%	182	5.4%
Administration	0	0.0%	23	4.6%	0	0.0%	0	0.0%	12	5.6%	2	1.9%	4	1.6%	0	0.0%	6	6.2%	0	0.0%	6	1.9%	0	0.0%	3	2.8%	8	3.1%	0	0.0%	0	0.0%	64	1.9%
Déchêts	6	4.8%	0	0.0%	0	0.0%	7	2.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	7.9%	0	0.0%	0	0.0%	12	3.8%	9	4.2%	0	0.0%	0	0.0%	2	2.2%	10	10.3%	53	1.6%
Ecoles	5	4.0%	0	0.0%	9	19.6%	0	0.0%	7	3.2%	0	0.0%	6	2.3%	0	0.0%	6	6.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	2.8%	15	5.8%	2	2.2%	0	0.0%	53	1.6%
Travaux publics	0	0.0%	9	1.8%	0	0.0%	0	0.0%	17	7.9%	2	1.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	2.3%	6	5.7%	11	4.3%	0	0.0%	0	0.0%	50	1.5%
Culture	6	4.8%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	4	1.6%	6	6.7%	8	8.2%	0	0.0%	0	0.0%	7	3.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	5.2%	38	1.1%
Routes	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	9	4.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	4.3%	0	0.0%	5	2.3%	0	0.0%	14	5.4%	2	2.2%	0	0.0%	32	0.9%
Eau	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	6	2.3%	0	0.0%	5	5.2%	3	6.5%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	2.7%	0	0.0%	0	0.0%	21	0.6%
Accueil	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	10	10.3%	0	0.0%	0	0.0%	5	2.3%	6	5.7%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	21	0.6%
Petite enfance	0	0.0%	0	0.0%	8	17.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	1.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	2.8%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	16	0.5%
Aménagement territoire	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	2.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	8	3.1%	0	0.0%	3	3.1%	14	0.4%
Sport	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	6	2.8%	3	2.8%	0	0.0%	0	0.0%	2	2.1%	11	0.3%
Entretien	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	4.3%	5	1.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	0.2%
Urbanisme	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	2.2%	5	5.2%	7	0.2%
Accueil parascolaire	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	1.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	0.1%
Impôts	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	1.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	0.1%
Déneigement	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	1.3%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	0.1%
Gestion	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	4.1%	4	0.1%
tourisme	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	2.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.0%
Non réponse	87	69.0%	464	93.5%	337	43.5%	119	92.0%	271	79.2%	16	92.5%	157	81.4%	301	78.7%	226	54.6%	26	56.5%	270	86.0%	173	80.1%	69	65.1%	141	54.7%	81	91.0%	64	66.0%	2802	82.7%
Total	**126**	**100%**	**496**	**100%**	**363**	**100%**	**144**	**46%**	**316**	**100%**	**24**	**100%**	**205**	**100%**	**320**	**100%**	**270**	**278%**	**46**	**100%**	**314**	**100%**	**216**	**100%**	**106**	**100%**	**258**	**100%**	**89**	**100%**	**97**	**100%**	**3390**	**100%**

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Tableau 6-3 : Domaines dans lesquels les communes de devraient pas collaborer

	Boudevilliers		Cernier		Chézard-Saint-Martin		Coffrane		Dombresson		Engollon		Fenin-Vilars-Saules		Fontainemelon		Fontaines		Le Pâquier		Les Geneveys-sur-Coffrane		Les Hauts-Geneveys		Montmollin		Savagnier		Valangin		Villiers		Total	
Domaines	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**	**Nbre**	**%**
Eau	4	9.1%	0	0.0%	0	0.0%	2	7.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	2.7%	2	5.0%	0	0.0%	3	8.6%	0	0.0%	0	0.0%	2	2.6%	1	4.8%	1	5.3%	17	2.8%
Ecole	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	14.3%	2	2.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	5.7%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	8	1.3%
Administration	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	2.5%	0	0.0%	0	0.0%	2	8.7%	1	3.2%	2	2.6%	0	0.0%	1	5.3%	8	1.3%
Service	2	4.5%	0	0.0%	1	2.8%	2	7.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	5.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	1.2%
Impôts	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	4.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.2%	2	2.6%	0	0.0%	0	0.0%	7	1.2%
Péréquation	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	9.5%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	1.2%
Communal	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	5.4%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	2.6%	0	0.0%	0	0.0%	7	1.2%
Guichet	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	5.0%	0	0.0%	2	5.7%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	5	0.8%
Travaux publics	0	0.0%	1	1.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	8.7%	1	3.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	0.7%
Finances	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	1.4%	0	0.0%	0	0.0%	3	8.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	4	0.7%
Feu	1	2.3%	0	0.0%	1	2.8%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	0.5%
Urbanisme	1	2.3%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	0.5%
Fusion	0	0.0%	3	5.8%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	0.5%
Politique	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	5.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	5.3%	3	0.5%
Activités sportives	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	8.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	3	0.5%
Services interne	0	0.0%	2	3.8%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.3%
AVS	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	5.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.3%
Locales	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	8.7%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.3%
Secrétariat	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	6.5%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	0.3%
Amortissement	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	9.5%	0	0.0%	2	0.3%
Infrastructures	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	2	9.5%	0	0.0%	2	0.3%
TP	0	0.0%	1	1.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%
Déneigement	0	0.0%	1	1.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%
distribution	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%
Transports	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%
Domaines	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	3.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%
Gestion	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	2.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%
Forêt	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	1.3%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%
Alpages	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	1.3%	0	0.0%	0	0.0%	1	0.2%
Non réponse	36	81.8%	44	84.6%	34	94.4%	11	39.3%	82	97.6%	7	100.0%	24	100.0%	57	77.0%	29	72.5%	6	100.0%	21	60.0%	17	73.9%	25	80.6%	66	86.8%	16	76.2%	16	84.2%	491	81.8%
Total	**44**	**100%**	**52**	**100%**	**36**	**100%**	**28**	**100%**	**84**	**100%**	**7**	**100%**	**24**	**100%**	**74**	**100%**	**40**	**100%**	**6**	**100%**	**35**	**100%**	**23**	**100%**	**31**	**100%**	**76**	**100%**	**21**	**100%**	**19**	**100%**	**600**	**100%**

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

6.4 EFFETS ATTENDUS D'UN RAPPROCHEMENT INTERCOMMUNAL

Figure 6-17 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Boudevilliers

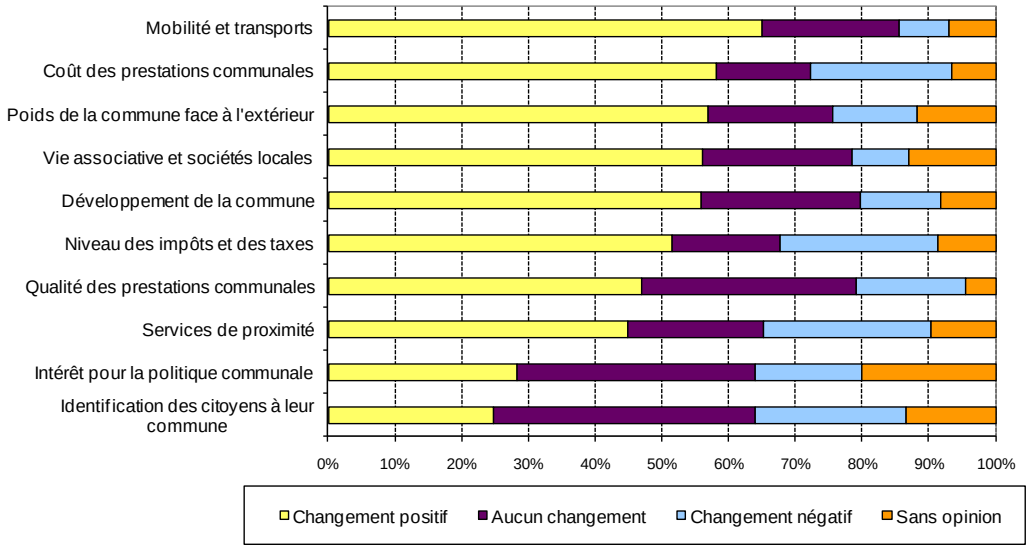

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-18 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Cernier

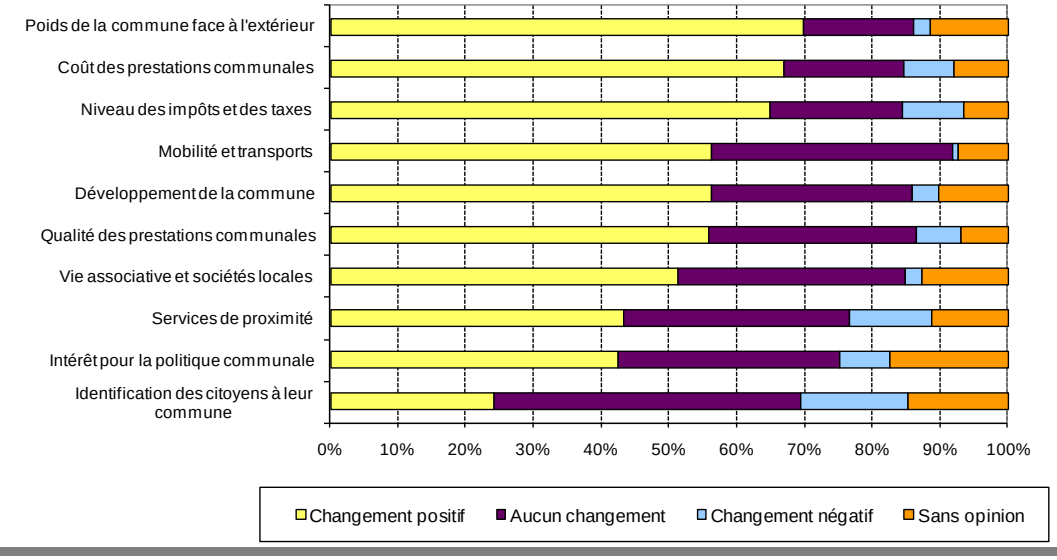

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-19 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Chézard-Saint-Martin

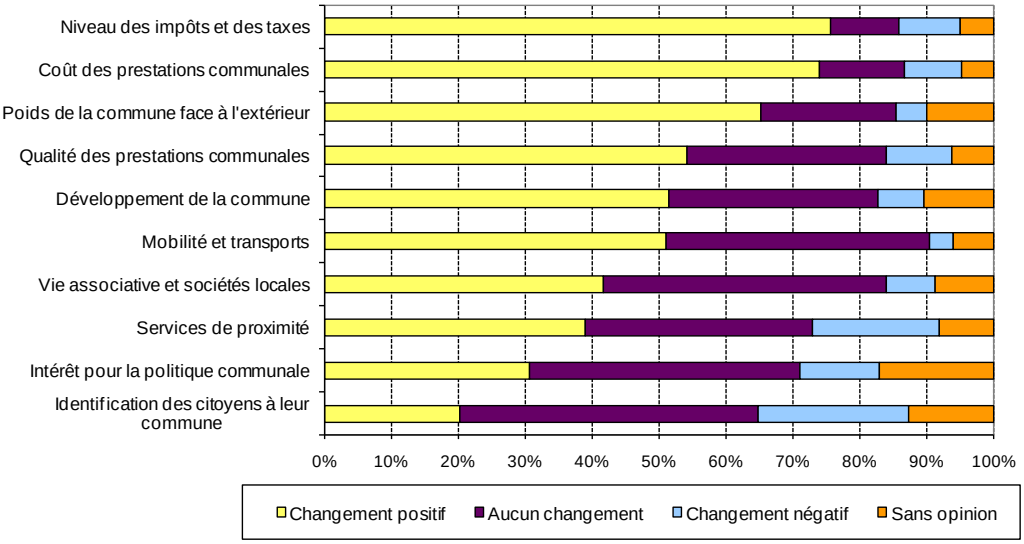

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-20 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Coffrane

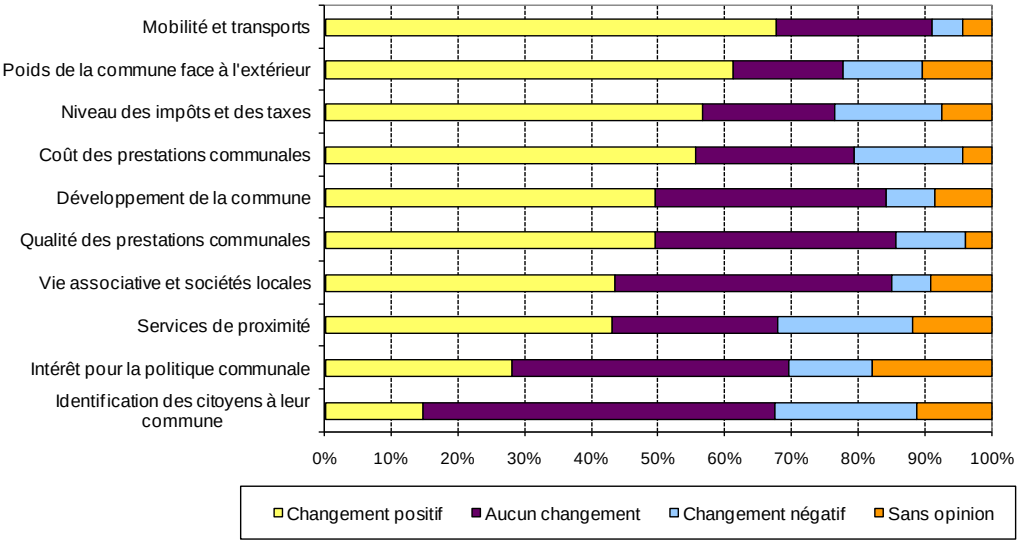

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-21 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Dombresson

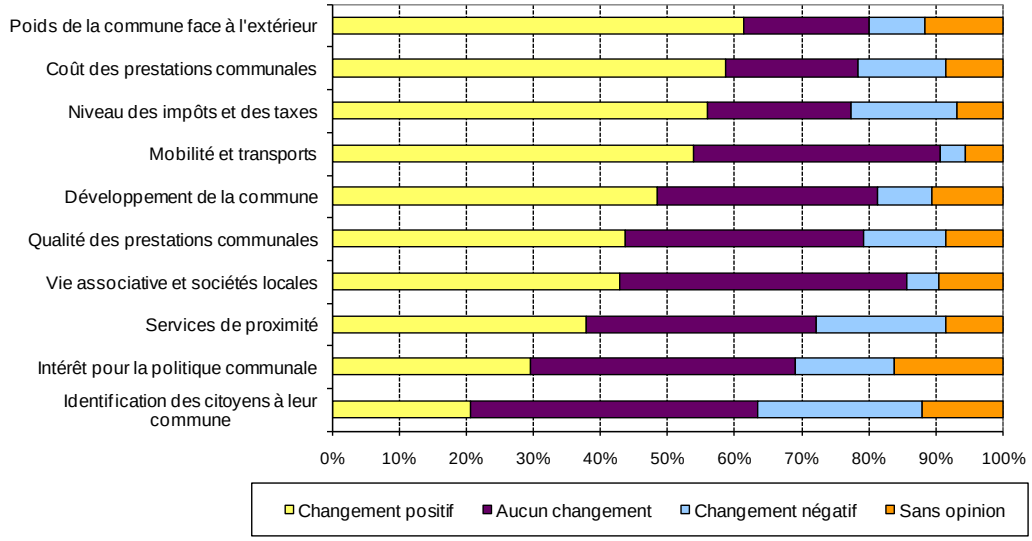

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-22 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune d'Engollon

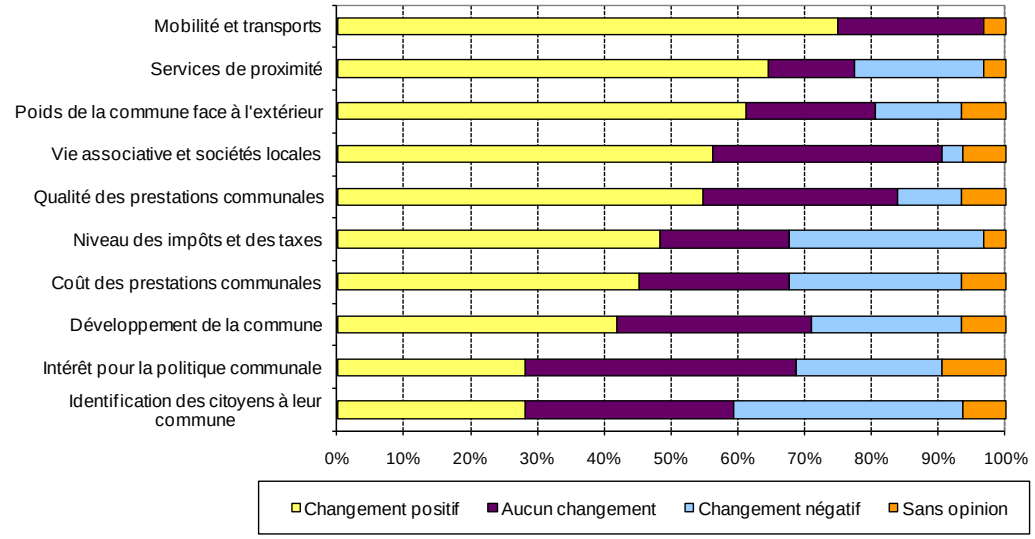

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-23 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Fenin-Vilars-Saules

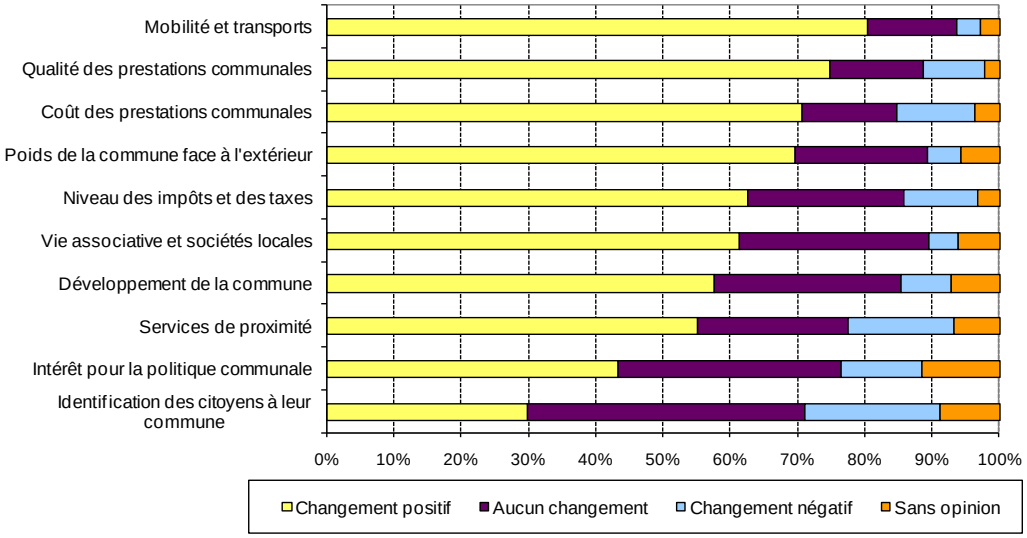

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-24 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Fontainemelon

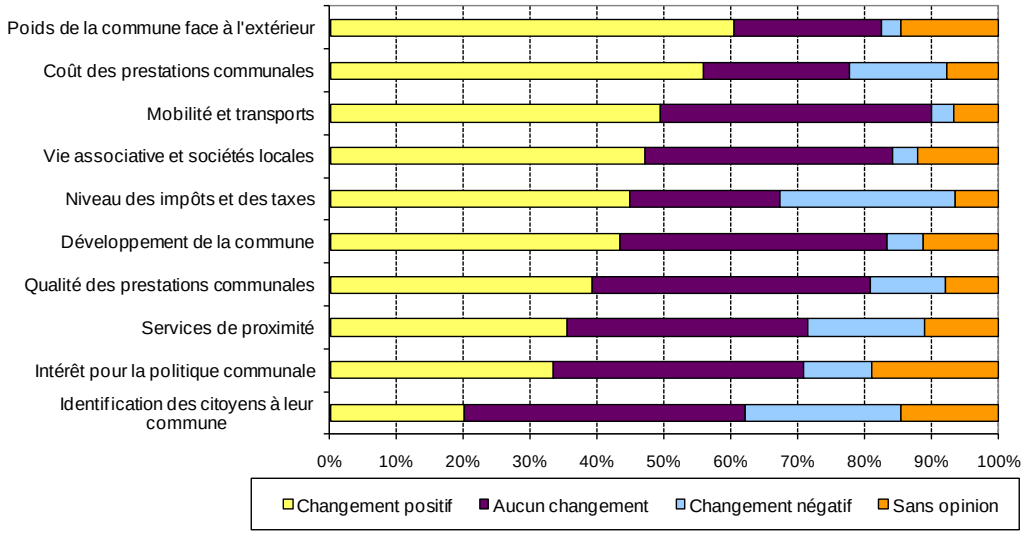

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-25 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Fontaines

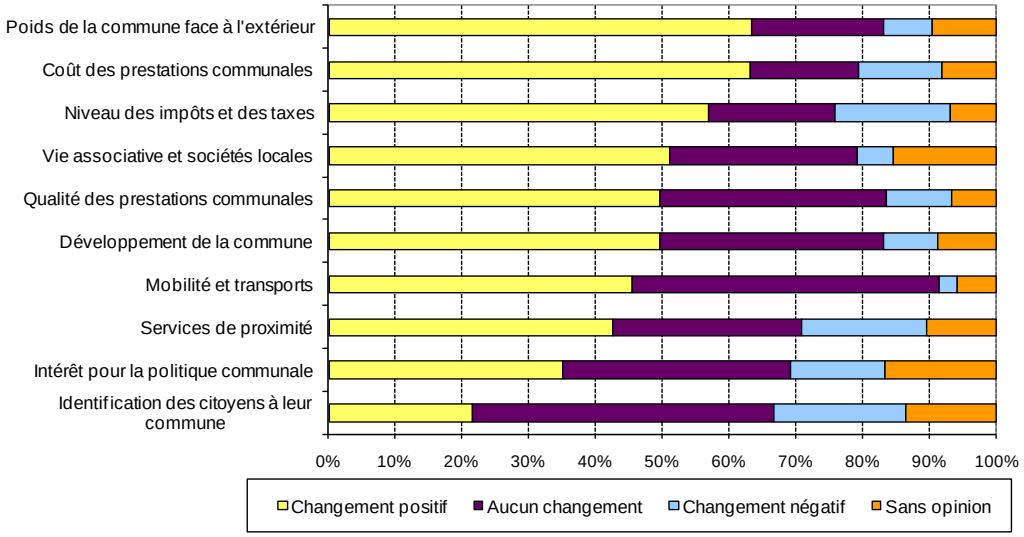

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-26 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune du Pâquier

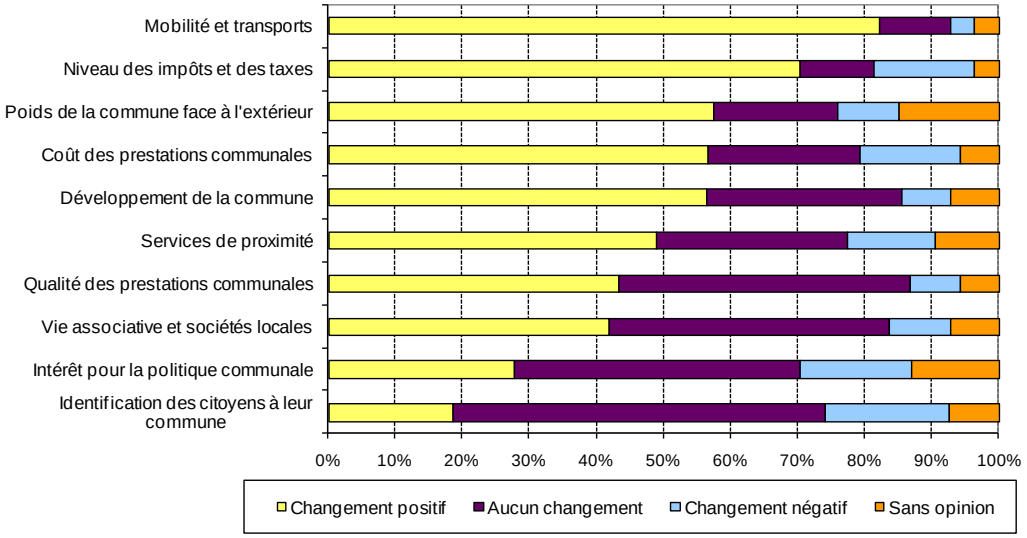

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-27 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune des Geneveys-sur-Coffrane

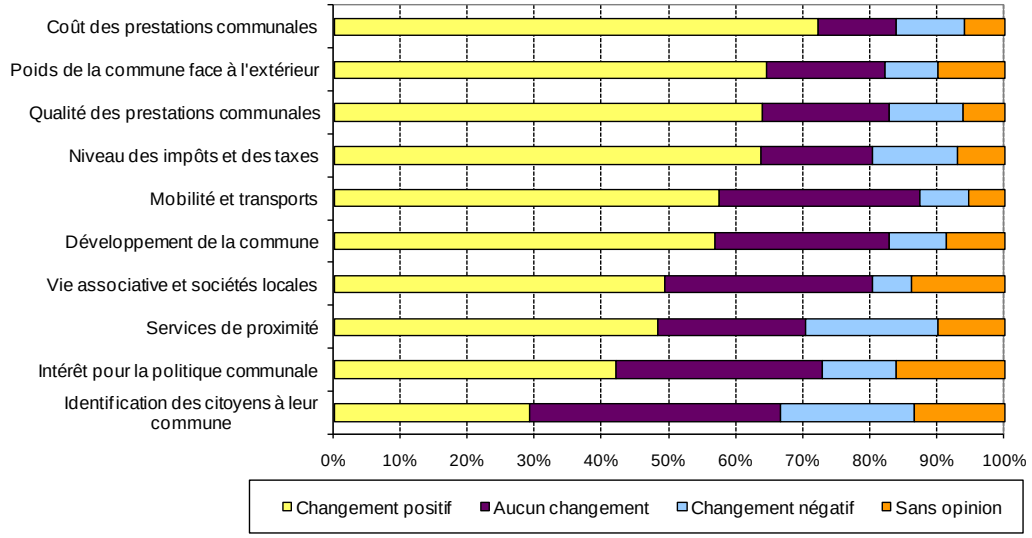

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-28 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune des Hauts-Geneveys

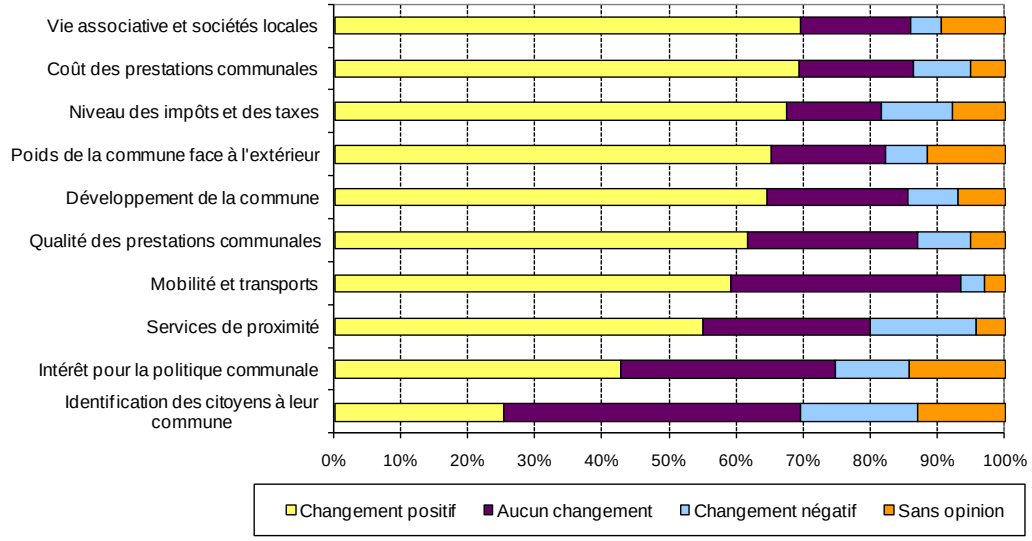

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-29 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Montmollin

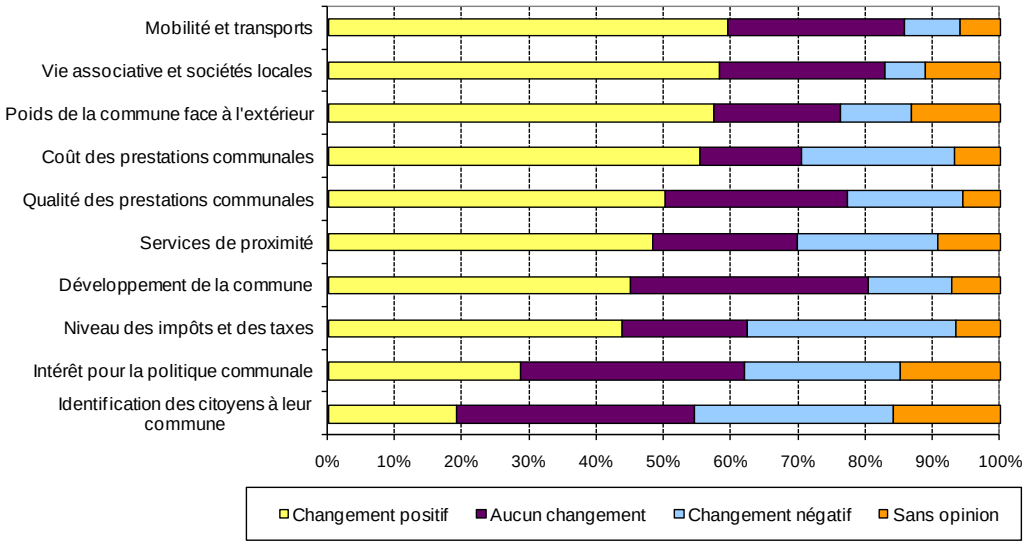

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-30 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Savagnier

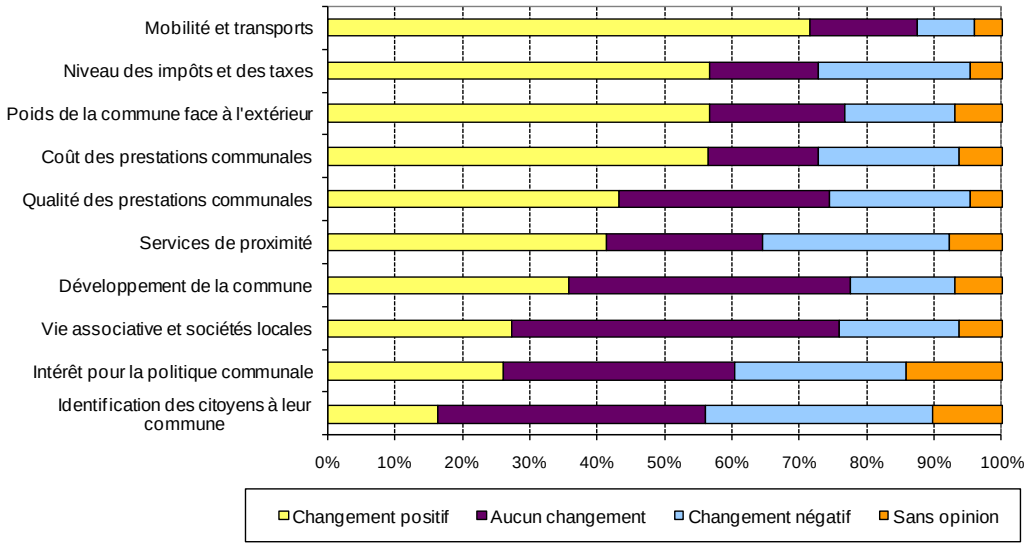

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-31 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Valangin

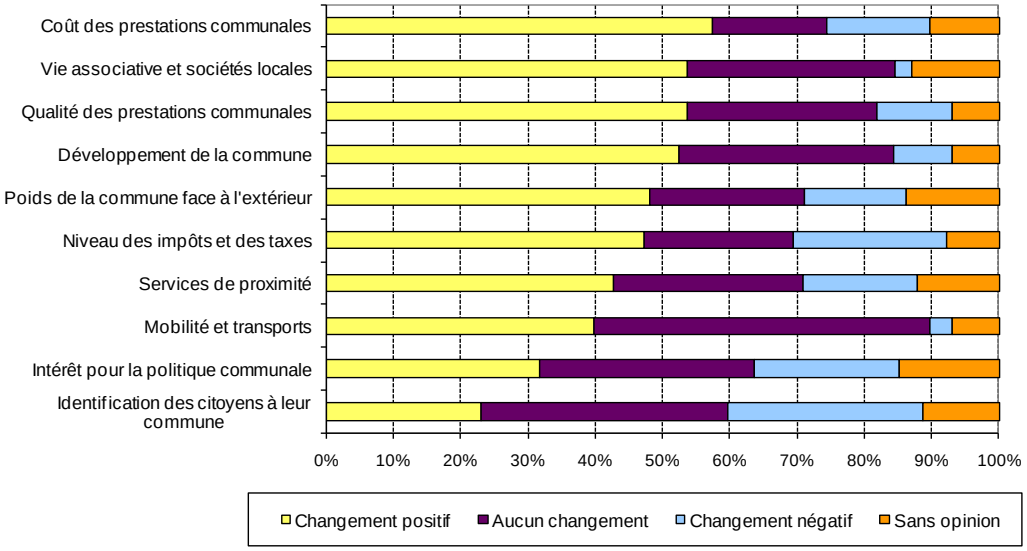

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-32 : Effets attendus d'un rapprochement – Commune de Villiers

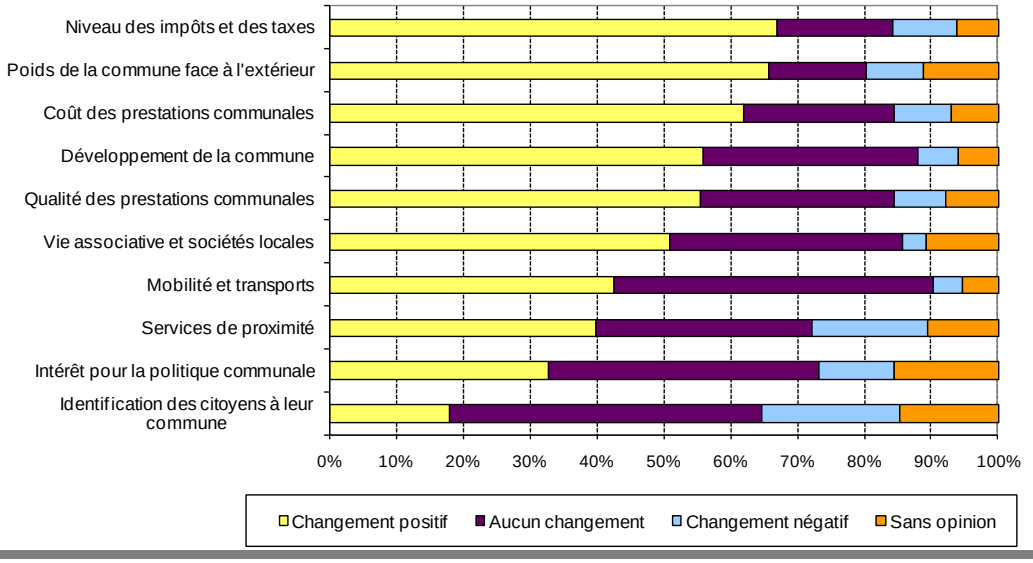

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Figure 6-33 : Effets attendus d'un rapprochement – Ensemble des communes

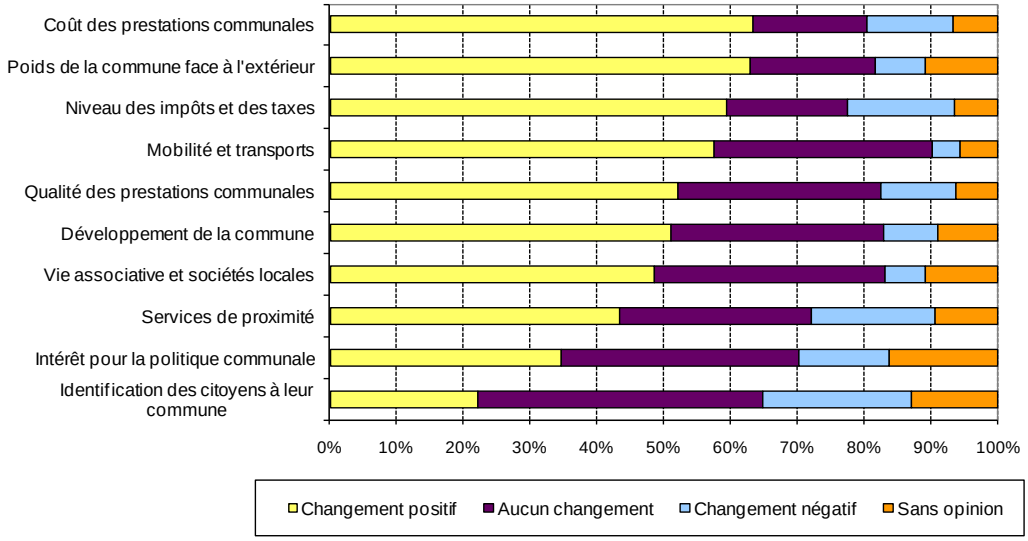

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Tableau 6-4 : Effets attendus d'un rapprochement – Ensemble des communes

	Changement positif	Aucun changement	Changement négatif	Sans opinion
Identification des citoyens à leur commune	22.2%	42.8%	22.3%	12.7%
Intérêt pour la politique communale	34.6%	35.7%	13.6%	16.1%
Services de proximité	43.5%	28.8%	18.5%	9.3%
Vie associative et sociétés locales	48.7%	34.7%	6.0%	10.7%
Développement de la commune	51.2%	31.9%	8.0%	8.9%
Qualité des prestations communales	52.3%	30.4%	11.1%	6.1%
Mobilité et transports	57.6%	32.7%	4.2%	5.5%
Niveau des impôts et des taxes	59.5%	18.2%	16.1%	6.3%
Poids de la commune face à l'extérieur	63.0%	18.9%	7.5%	10.7%
Coût des prestations communales	63.4%	17.1%	12.9%	6.6%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

6.5 VARIABLES SOCIODÉMOGRAPHIQUES – ÉCHANTILLONS ET CORPS ÉLECTORAUX

Objectif de la section. Cette section a pour objectif de décrire l'échantillon de répondants et le corps électoral de chaque commune.

Description statistique – variables sociodémographiques permettant de tester la représentativité de l'échantillon (sexe, état civil, âge). Ces variables sont discutées au chapitre 3.

Description statistique – autres variables sociodémographiques. Le tableau 6-5 décrit les personnes ayant répondu au travers de variables sociodémographiques autres que celles permettant d'évaluer la représentativité. Ces chiffres appellent les commentaires suivants.

Enfants. Plus de 30.0% des répondants sont parents d'au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. Les résultats se situent entre 26.9% aux Hauts-Geneveys et 45.7% à Fontaines.

Mobilité. La majorité des répondants, soit 33.6%, résident dans leur commune de domicile depuis moins de 10 ans. 22.3% des répondants depuis 10 à 20 ans, 17.9% depuis 20 à 30 ans, 12.0% depuis 30 à 40 ans, 6.1% depuis 40 à 50 ans, 4.1% depuis 50 à 60 ans et 3.9% depuis plus de 60 ans. Dans l'ensemble, la mobilité est plus ou moins similaire d'une commune à l'autre sauf pour la commune d'Engollon où le taux de répondants résidant depuis moins de 10 ans dans la commune est plus important (56.3%).

Intégration dans la région.

- **Domicile.** Le pourcentage de répondants ayant déjà habité dans une ou plusieurs autres communes du Val-de-Ruz est de 44.0%. Ce pourcentage est supérieur à 50.0% dans cinq communes (Cernier, Engollon, Fontainemelon, Le Pâquier et Villiers). Les résultats des autres communes se situent entre 24.1% à Montmollin et 49.0% à Dombresson.
- **Scolarité obligatoire.** Le taux moyen de répondants ayant suivi tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans leur commune de résidence actuelle est de 22.8%. Les résultats sont globalement similaires pour quinze communes sur seize. Ils se situent entre 14.7% à Boudevilliers et 31.5% au Pâquier. Seul Engollon a un taux plus bas (3.3%). 26.2% des répondants ont effectué tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans une autre commune du Val-de-Ruz. Les pourcentages varient de 12.8% pour Montmollin à 48.5% pour Engollon.
- **Membre d'une société locale.** 24.0% des répondants sont membres d'une société locale de leur commune de résidence. Montmollin ne comptabilise qu'un taux de 6.9% alors que Dombresson, Le Pâquier et Savagnier ont des taux respectifs de 32.4%, 39.7% et 43.6%. Les autres

communes ont des pourcentages relativement similaires allant de 12.1% (Les Hauts-Geneveys) à 24.7% (Les Geneveys-sur-Coffrane). En moyenne, 21.8% des répondants sont membres d'une société locale d'une autre commune du Val-de-Ruz. Les Geneveys-sur-Coffrane et Montmollin comptabilisent les taux les plus bas avec respectivement 15.4% et 16.1%. Le Pâquier et Villiers se distinguent pour leur part en atteignant les taux les plus élevés (respectivement 37.7% et 38.1%). Les pourcentages des autres communes varient entre 18.2% (Cernier et Coffrane) et 31.3% (Engollon).

- **Autorités locales.** Le pourcentage de répondants ayant été membre élu ou désigné des autorités locales s'élève à 22.7%. Les communes d'Engollon (51.5%) et du Pâquier (56.1%) se distinguent des autres avec des taux supérieurs à 50.0%. Les résultats des autres communes s'étendent de 17.9% (Fontaines) à 39.3% (Villiers). En moyenne, 21.5% des répondants sont prêts à accepter une charge dans les autorités locales de leur commune de résidence. La commune d'Engollon se démarque avec un taux de 42.4% alors que les autres communes obtiennent des résultats allant de 16.2% pour Cernier à 33.3% pour Le Pâquier. Le pourcentage moyen de répondants prêts à accepter une charge dans les autorités locales issues d'une éventuelle fusion est tout proche (19.9%). Les résultats sont assez similaires d'une commune à l'autre. Engollon est également la commune comptabilisant le plus haut taux (28.1%) et les pourcentages des autres communes varient de 16.2% (Boudevilliers) à 26.2% (Chézard-Saint-Martin).
- **Originaire de la région.** Le taux de répondants originaires de leur commune de résidence est bas (8.4%). La commune du Pâquier se démarque avec le résultat le plus élevé (31.0%) alors que les taux des autres communes varient de 3.3% (Engollon) à 19.3% (Savagnier). Le taux de répondants originaires d'une autre commune du Val-de-Ruz est également bas (11.7%). Il se situe entre 5.8% à Montmollin et 14.4% à Cernier. La commune d'Engollon, en revanche, a un taux plus élevé (25.0%).
- **Propriétaire de l'habitation.** Plus de la moitié des répondants de quatorze communes sont propriétaires de leur habitation (de 51.5% pour Engollon à 73.6% pour Savagnier). Seules les communes de Fontainemelon et Valangin n'atteignent pas la majorité absolue mais comptabilisent tout de même des taux élevés (soit respectivement 49.2% et 43.2%).

Points clés. Il existe quelques différences entre la **structure sociodémographique** des répondants des diverses communes du Val-de-Ruz. Cependant, un **profil assez clair et commun** semble tout de même se dégager. Les répondants sont plus souvent mariés et un peu plus âgés que la population dans son ensemble. Ils résident souvent depuis longtemps dans leur commune de domicile (plus de dix ans) sans en être originaires et sont propriétaires de leur habitation.

Un cinquième d'entre eux est ou a été membre d'une autorité locale… proportion correspondant à ceux se déclarant prêts à prendre une charge dans leur commune, ou dans une commune fusionnée ! Ils sont pour une petite moitié engagés dans les sociétés locales du district mais n'ont que pour un quart d'entre eux effectué leur scolarité dans leur commune de domicile, respectivement dans une ou plusieurs autres communes du Val-de-Ruz.

Tableau 6-5 : Description des échantillons pour différentes variables sociétales

Variable	Boudevilliers	Cernier	Chézard-Saint-Martin	Coffrane	Dombresson	Engollon	Fenin-Vilars-Saules	Fontainemelon	Fontaines	Le Pâquier	Les Geneveys-sur-Coffrane	Les Hauts-Geneveys	Montmollin	Savagnier	Valangin	Villiers	Total
Enfants âgés de moins de 18 ans	**N=199**	**N=620**	**N=434**	**N=191**	**N=451**	**N=33**	**N=254**	**N=452**	**N=359**	**N=58**	**N=366**	**N=260**	**N=160**	**N=379**	**N=121**	**N=123**	**N=4460**
Oui	44.2%	32.1%	37.1%	33.5%	39.2%	39.4%	39.8%	28.8%	45.7%	36.2%	30.3%	26.9%	32.5%	45.4%	33.1%	39.8%	36.1%
de résidence dans la commune actuelle	**N=192**	**N=629**	**N=432**	**N=190**	**N=458**	**N=32**	**N=260**	**N=459**	**N=356**	**N=58**	**N=382**	**N=260**	**N=156**	**N=377**	**N=121**	**N=121**	**N=4485**
Moins de 10 ans	38.5%	28.8%	35.4%	30.0%	33.6%	56.3%	30.0%	30.1%	43.0%	32.8%	35.3%	36.9%	36.5%	35.3%	27.3%	24.0%	33.6%
Entre 10 et 20 ans	24.0%	20.0%	22.9%	17.4%	22.9%	3.1%	26.5%	27.9%	26.1%	22.4%	18.6%	16.5%	22.4%	21.0%	19.8%	28.9%	22.3%
Entre 20 et 30 ans	17.7%	18.3%	21.8%	25.8%	15.9%	9.4%	16.9%	16.8%	14.9%	6.9%	15.7%	22.3%	19.2%	15.6%	19.0%	23.1%	17.9%
Entre 30 et 40 ans	8.9%	17.5%	8.6%	12.1%	7.9%	9.4%	14.6%	8.9%	6.2%	15.5%	14.7%	13.1%	14.1%	13.3%	19.8%	14.0%	12.0%
Entre 40 et 50 ans	5.7%	6.2%	4.9%	6.3%	8.3%	12.5%	7.3%	7.8%	3.9%	12.1%	6.8%	5.0%	4.5%	4.2%	4.1%	3.3%	6.1%
Entre 50 et 60 ans	2.1%	5.4%	3.0%	4.7%	4.8%	0.0%	1.5%	3.9%	2.8%	3.4%	5.8%	5.0%	1.9%	4.2%	7.4%	3.3%	4.1%
Plus de 60 ans	3.1%	3.8%	3.5%	3.7%	6.6%	9.4%	3.1%	4.6%	3.1%	6.9%	3.1%	1.2%	1.3%	6.4%	2.5%	3.3%	3.9%

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009

Tableau 6-5 : Description des échantillons pour différentes variables sociétales (suite)

Variable	Boudevilliers	Cernier	Chézard-Saint-Martin	Coffrane	Dombresson	Engollon	Fenin-Vilars-Saules	Fontainemelon	Fontaines	Le Pâquier	Les Geneveys-sur-Coffrane	Les Hauts-Geneveys	Montmollin	Savagnier	Valangin	Villiers	Total
A déjà habité dans une ou plusieurs autres commune du Val-de-Ruz	**N=198**	**N=639**	**N=437**	**N=195**	**N=463**	**N=33**	**N=260**	**N=465**	**N=359**	**N=60**	**N=380**	**N=266**	**N=162**	**N=381**	**N=123**	**N=121**	**N=4542**
Oui	42.9%	50.9%	46.2%	36.9%	49.0%	60.6%	42.3%	52.7%	44.8%	53.3%	25.5%	44.4%	24.1%	43.0%	30.9%	52.1%	**43.99%**
Scolarité obligatoire dans la commune de résidence actuelle	**N=184**	**N=577**	**N=410**	**N=181**	**N=419**	**N=30**	**N=244**	**N=244**	**N=352**	**N=54**	**N=354**	**N=248**	**N=157**	**N=361**	**N=116**	**N=111**	**N=4230**
Oui	14.7%	28.2%	21.7%	25.4%	30.5%	3.3%	19.7%	19.7%	19.0%	31.5%	24.3%	18.1%	15.3%	26.9%	25.0%	10.8%	22.8%
Scolarité obligatoire dans une autre commune du Val-de-Ruz	**N=191**	**N=552**	**N=407**	**N=180**	**N=408**	**N=33**	**N=235**	**N=429**	**N=336**	**N=57**	**N=335**	**N=246**	**N=156**	**N=344**	**N=111**	**N=117**	**N=4137**
Oui	36.6%	20.5%	28.7%	27.8%	36.5%	48.5%	13.6%	30.8%	23.5%	45.6%	20.0%	30.5%	12.8%	19.5%	17.1%	44.4%	26.2%
Membre d'une société locale dans la commune de résidence	**N=193**	**N=594**	**N=417**	**N=186**	**N=441**	**N=30**	**N=246**	**N=442**	**N=355**	**N=58**	**N=361**	**N=256**	**N=159**	**N=369**	**N=119**	**N=117**	**N=4343**
Oui	19.2%	21.4%	21.1%	24.7%	32.4%	13.3%	18.3%	24.2%	19.2%	39.7%	24.7%	12.1%	6.9%	43.6%	26.9%	24.8%	24.0%
Membre d'une société locale d'une autre commune du Val-de-Ruz	**N=189**	**N=556**	**N=408**	**N=176**	**N=408**	**N=32**	**N=239**	**N=416**	**N=338**	**N=53**	**N=337**	**N=246**	**N=155**	**N=343**	**N=108**	**N=118**	**N=4122**
Oui	20.6%	18.2%	30.1%	18.2%	21.3%	31.3%	20.9%	22.8%	19.8%	37.7%	15.4%	22.8%	16.1%	21.0%	22.2%	38.1%	21.79%
Membre élu ou désigné des autorités locales	**N=197**	**N=619**	**N=429**	**N=192**	**N=452**	**N=33**	**N=252**	**N=453**	**N=358**	**N=57**	**N=365**	**N=260**	**N=160**	**N=377**	**N=120**	**N=122**	**N=4446**
Oui	29.4%	18.3%	20.3%	23.4%	19.9%	51.5%	26.6%	22.1%	17.9%	56.1%	21.4%	23.8%	19.4%	20.7%	34.2%	39.3%	22.74%
Prêt à accepter une charge dans autorités locales de la commune	**N=193**	**N=599**	**N=425**	**N=191**	**N=447**	**N=33**	**N=246**	**N=444**	**N=353**	**N=57**	**N=350**	**N=254**	**N=161**	**N=369**	**N=114**	**N=119**	**N=4355**
Oui	24.4%	16.2%	24.0%	27.7%	20.1%	42.4%	18.3%	18.2%	18.4%	33.3%	19.4%	18.1%	28.0%	29.5%	26.3%	20.2%	21.47%
Prêt à accepter une charge dans autorités locales issue d'une éventuelle fusion	**N=185**	**N=585**	**N=420**	**N=186**	**N=433**	**N=32**	**N=239**	**N=431**	**N=349**	**N=58**	**N=341**	**N=249**	**N=158**	**N=363**	**N=108**	**N=121**	**N=4258**
Oui	16.2%	19.1%	26.2%	16.7%	19.9%	28.1%	18.8%	18.1%	21.2%	19.0%	20.5%	22.1%	16.5%	18.7%	19.4%	17.4%	19.89%
Originaire de la commune de résidence	**N=193**	**N=597**	**N=426**	**N=192**	**N=441**	**N=30**	**N=251**	**N=446**	**N=355**	**N=58**	**N=359**	**N=256**	**N=159**	**N=367**	**N=120**	**N=120**	**N=4370**
Oui	9.3%	6.0%	5.2%	10.9%	6.6%	3.3%	10.4%	5.4%	5.6%	31.0%	8.6%	3.5%	9.4%	19.3%	12.5%	7.5%	8.35%
Originaire d'une autre commune Du Val-de-Ruz	**N=191**	**N=589**	**N=422**	**N=183**	**N=427**	**N=32**	**N=240**	**N=435**	**N=346**	**N=52**	**N=341**	**N=255**	**N=154**	**N=351**	**N=113**	**N=118**	**N=4249**
Oui	13.6%	14.4%	13.0%	12.6%	9.8%	25.0%	7.5%	12.2%	11.6%	5.8%	8.5%	14.1%	5.8%	12.8%	8.0%	13.6%	11.70%
Propriétaire de son habitation	**N=199**	**N=621**	**N=433**	**N=192**	**N=448**	**N=33**	**N=252**	**N=455**	**N=357**	**N=58**	**N=363**	**N=262**	**N=160**	**N=375**	**N=118**	**N=123**	**N=4449**
Oui	67.3%	50.7%	50.8%	51.5%	71.8%	49.2%	67.5%	55.2%	56.2%	65.6%	58.8%	73.6%	43.2%	59.3%	61.09%		

Source : Enquête auprès du corps électoral des communes du Val-de-Ruz 2009